



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/88  
5 avril 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Commission du commerce des biens et services,  
et des produits de base  
Onzième session  
Genève, 19-23 mars 2007

**RAPPORT DE LA COMMISSION DU COMMERCE DES BIENS ET SERVICES,  
ET DES PRODUITS DE BASE SUR SA ONZIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 19 au 23 mars 2007

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Chapitre</b>	<b>Page</b>
I. Recommandations concertées adoptées par la Commission à sa onzième session .....	3
II. Déclarations liminaires .....	7
III. Réunion de haut niveau sur la constitution de réseaux entre les accords commerciaux régionaux conclus par les pays en développement.....	21
IV. Produits de base et développement .....	24
V. Accès aux marchés, entrée sur les marchés et compétitivité.....	27
VI. Le commerce des services et ses incidences sur le développement.....	30
VII. Commerce, environnement et développement .....	34
VIII. Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, notamment sur le suivi de l'après-Doha.....	37
IX. Questions diverses.....	38
X. Décisions de la Commission .....	40
XI. Questions d'organisation.....	41
<b>Annexes</b>	
Annexe I. Propositions de mesures favorables au développement, y compris des options stratégiques .....	43
Annexe II. Participation.....	45

## Chapitre premier

### RECOMMANDATIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA ONZIÈME SESSION

1. Se fondant sur le Consensus de São Paulo, et en réponse aux conclusions formulées par le Conseil du commerce et du développement lors de l'examen à mi-parcours, consciente en outre de l'approche de la douzième session de la Conférence, la Commission souligne combien il est important d'être le catalyseur de nouvelles idées et de proposer des orientations et des options quant aux moyens de maximiser les gains pour le développement pouvant être obtenus du système du commerce international et des négociations commerciales. Elle se déclare satisfaite de la documentation établie par le secrétariat et prend note des rapports et des recommandations des réunions d'experts sur l'accès universel aux services, les services de logistique, le secteur énergétique et l'accès aux marchés pour les petits producteurs de produits de base. Elle adresse ses remerciements aux donateurs qui fournissent des ressources pour la mise en œuvre des mandats relatifs au commerce énoncés dans le Consensus de São Paulo et les invite à continuer d'apporter un tel soutien.
2. La Commission considère que la compétitivité et les gains devant découler de la production et du commerce des produits de base et l'appui à une diversification permettant d'échapper à la dépendance à l'égard de ces produits constituent des priorités pour la communauté internationale en ce qui concerne les pays en développement, en particulier les pays africains et les PMA, et les pays en transition. L'instabilité des marchés de produits de base, notamment dans le secteur énergétique, a des incidences sur le commerce et le développement qui doivent être dûment prises en considération. La Commission considère que la CNUCED doit continuer de promouvoir la coopération internationale et les partenariats dans le domaine des produits de base, apporter une assistance aux pays en développement pour le développement du secteur des produits de base et le commerce de ces produits et fournir des conseils aux producteurs de produits de base sur les moyens d'accroître leur participation aux chaînes mondiales de valeur et aux marchés mondiaux, à la gestion financière et à la gestion des risques concernant les produits de base, aux bourses de produits et à un développement durable de l'économie des produits de base. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux sur les produits agricoles, les produits de la foresterie et de la pêche, les métaux et les minéraux, et le pétrole et les produits pétroliers, ainsi que sur les biocombustibles dans le cadre de l'Initiative Biocombustibles. La Commission reconnaît que les investissements étrangers peuvent apporter une contribution importante au développement des infrastructures dans les pays en développement producteurs de produits de base, en particulier les PMA, ainsi qu'à un accroissement de la valeur ajoutée dans ces pays, notamment dans le secteur énergétique.
3. Mettre le commerce au service de la croissance et du développement, et réaliser dans les délais et intégralement les objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, sont une priorité. La Commission se félicite donc de la récente reprise des négociations de Doha et compte que toutes les parties intéressées travailleront à l'obtention d'un résultat ambitieux, équilibré, global et favorable au développement. Aider les pays dans leur processus d'adhésion à l'OMC et dans la période postérieure reste une importante considération, et la Commission prie la CNUCED de poursuivre ses activités en la matière. Elle considère que la CNUCED doit continuer d'aider les pays en

développement et les pays en transition à renforcer leur participation éclairée et effective aux négociations commerciales et aux accords commerciaux régionaux.

4. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux visant à promouvoir une meilleure prise de conscience et une meilleure compréhension parmi les pays en développement et les pays en transition de ce que peut leur apporter une meilleure utilisation des préférences commerciales qu'offre le système généralisé de préférences (SGP), notamment grâce à la publication de manuels des schémas nationaux de préférences.
5. Un programme global d'aide au commerce doté de ressources financières suffisantes, et si nécessaire additionnelles, est essentiel pour promouvoir les gains pour le développement qui peuvent résulter du programme de travail de Doha. Il porterait sur les coûts économiques et sociaux et les ajustements rendus nécessaires par les réformes commerciales ainsi que sur le renforcement des capacités, y compris les capacités d'offre. La Commission estime que la CNUCED doit contribuer à promouvoir la mise en œuvre et le fonctionnement de l'initiative d'aide au commerce. Elle est favorable à ce que la CNUCED intensifie ses activités d'assistance technique, de formation et de renforcement des capacités dans le domaine du commerce.
6. Les accords commerciaux régionaux se sont multipliés parallèlement à l'évolution du système commercial multilatéral. La Commission reconnaît la nécessité de déterminer de quelle façon ces accords peuvent contribuer au développement et de bien comprendre les interactions entre ces accords et les efforts visant à renforcer le système commercial multilatéral. Elle considère que la CNUCED peut contribuer à l'examen de ces interactions et aider les pays en développement et les pays en transition à renforcer leurs capacités de négociation dans le domaine des accords commerciaux.
7. La Commission souligne les perspectives commerciales Sud-Sud qu'ouvre le nouveau dynamisme des pays du Sud dans le commerce international, en particulier dans le commerce intrarégional et interrégional, et la façon dont cela peut être complémentaire du commerce Nord-Sud. Le troisième cycle, en cours, de négociations relatives au SGPC offre des possibilités de stimuler l'expansion du commerce et la coopération économique Sud-Sud à l'appui de processus d'intégration régionale Sud-Sud renforcés et d'une intensification de la coopération commerciale et économique Nord-Sud. La Commission considère que la CNUCED doit mettre davantage l'accent sur le commerce Sud-Sud des produits de base et des services, et sur les secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial, ainsi que sur le SGPC, les réseaux d'accords commerciaux régionaux Sud-Sud et les outils d'analyse.
8. La Commission se déclare préoccupée par l'extension des obstacles non tarifaires dans le commerce international, qui risque d'annihiler les gains de la libéralisation tarifaire pour tous les pays, mais en particulier dans le cas des produits exportés par les pays en développement. Plus spécifiquement, les normes et les réglementations techniques doivent être élaborées de façon transparente et être appliquées sans discrimination, et elles ne doivent pas constituer des obstacles injustifiés au commerce. La Commission considère que la CNUCED doit poursuivre ses travaux novateurs sur les obstacles non tarifaires, notamment par le biais du Groupe de personnalités sur les obstacles non tarifaires constitué par le Secrétaire général de la CNUCED et l'Équipe spéciale multi-institutions de ce groupe, dont la tâche est de déterminer, classifier et quantifier les obstacles non tarifaires, y compris les mesures à la frontière et les mesures internes autres qu'à la frontière, en mettant particulièrement l'accent sur les questions et les problèmes

auxquels sont confrontés les pays en développement, notamment les PMA, de façon que ces questions et problèmes puissent être traités efficacement dans les négociations commerciales. La CNUCED devrait également poursuivre ses travaux sur les prescriptions environnementales et l'accès aux marchés par l'intermédiaire de son Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès aux marchés pour les pays en développement, en coopération avec d'autres organisations compétentes, le cas échéant.

9. La Commission reconnaît que renforcer la participation des pays en développement, en particulier des PMA, et des pays en transition aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial ouvrirait de nouvelles perspectives de développement. Elle considère que la CNUCED doit poursuivre ses travaux à cet égard.

10. L'économie des services, le commerce des services et la libéralisation dans ce secteur jouent un rôle de plus en plus important pour le développement, notamment grâce à l'AGCS et aux accords commerciaux régionaux, et ouvrent de nouvelles perspectives et de nouvelles problématiques. La Commission souligne la nécessité, pour réaliser le plein potentiel de ce secteur, de créer et de soutenir une capacité compétitive d'offre de services et de mettre en place des cadres directeurs, réglementaires et institutionnels adéquats dans les pays en développement. Elle considère que la CNUCED doit intensifier ses travaux relatifs à l'évaluation des services, aux négociations commerciales sur les services et à l'impact des services sur le développement.

11. La Commission estime que développer les interactions entre le commerce, l'environnement et le développement permettrait de réaliser des objectifs économiques, sociaux et environnementaux positifs. Elle considère que la CNUCED devrait continuer de renforcer le programme BioTrade et ses incidences positives sur le développement concernant à la fois la production et l'exportation de biens et services issus de la diversité biologique, ainsi que ses travaux sur la production et le commerce de biens et services environnementaux et sur l'agriculture biologique. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux sur les biens, les services et les technologies liés à l'environnement dans le contexte des négociations commerciales et de l'élaboration des politiques commerciales, ainsi que dans le contexte plus large du développement durable.

12. La Commission note qu'il est important de stimuler la compétitivité. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux sur les politiques de concurrence, conformément, notamment, aux paragraphes 72 et 95 du Consensus de São Paulo et aux décisions de la Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, et continuer de renforcer l'élaboration et l'application effective, aux niveaux national et régional, de politiques et de lois sur la concurrence qui soient le mieux adaptées aux besoins en matière de développement.

13. La Commission prend note du rapport de la deuxième Conférence annuelle du Réseau mondial de banques d'import-export et d'institutions de financement du développement et des efforts déployés pour renforcer les relations en matière de financement du commerce, en particulier dans une perspective Sud-Sud.

14. La Commission souligne la contribution que la CNUCED peut apporter au suivi des grandes conférences des Nations Unies, y compris le Consensus de Monterrey sur le financement du développement.

15. La Commission rappelle le paragraphe 32 b) de l'examen à mi-parcours (TD/B(S-XXIII)/7(Vol.1)); elle note la proposition de résultats axés sur le développement, y compris des options stratégiques soumises par le secrétariat<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> La proposition de résultats axés sur le développement, y compris les options stratégiques soumises par le secrétariat, est reproduite à l'annexe I.

## Chapitre II

### DÉCLARATIONS LIMINAIRES

16. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a souligné les questions qui appelaient l'adoption de mesures aux niveaux national et international pour que le commerce contribue au développement. Dans le domaine des produits de base, le commerce Sud-Sud était devenu l'un des éléments les plus dynamiques du commerce international. Aussi s'agissait-il pour la communauté internationale de faciliter les changements institutionnels nécessaires pour illustrer la place de plus en plus centrale qu'occupaient les pays en développement dans l'économie mondiale des produits de base. Il fallait notamment se préoccuper de l'effet revenu des fluctuations des prix des produits de base, en particulier pour les pays de l'Afrique subsaharienne. Une question étroitement liée était l'impact des prix élevés du pétrole brut sur les pays importateurs nets de pétrole. Un autre facteur important était l'importance croissante des conditions d'entrée sur les marchés et des mesures non tarifaires, y compris les normes et les mesures sanitaires et phytosanitaires ainsi que les prescriptions environnementales, dans le commerce international de façon plus générale. C'est pourquoi le Secrétaire général avait constitué un groupe de personnalités sur les obstacles non tarifaires, qui avait lui-même créé une équipe spéciale multi-institutions sur les obstacles non tarifaires regroupant des représentants de toutes les grandes institutions internationales compétentes dans ce domaine, en vue de déterminer, de classer et de quantifier les obstacles non tarifaires et de contribuer à une meilleure compréhension par les pays de ces mesures, tout en accroissant leur capacité d'y faire face. Ce groupe apporterait également un appui aux pays en développement sur la question des prescriptions environnementales.

17. La CNUCED avait contribué à un accroissement de la participation des pays en développement aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial en rapport avec le secteur énergétique. Le partenariat constitué entre la CNUCED et la société Philips pour étudier les perspectives de production et de commerce dans le secteur de l'éclairage électrique dans l'Afrique subsaharienne était un excellent exemple d'«intervention catalytique». Compte tenu du dynamisme croissant du commerce Sud-Sud et de la «nouvelle géographie du commerce», la CNUCED avait créé une nouvelle base de données sur le commerce Sud-Sud afin de renforcer son appui analytique aux pays en développement. Le troisième cycle de négociations relatives au SGPC devrait rapidement être conclu et imprimer un élan supplémentaire au commerce Sud-Sud. La CNUCED avait également mis en place un réseau mondial de banques d'export-import et d'institutions de financement du développement (GNEXID) afin de faciliter le financement du commerce Sud-Sud.

18. Un domaine transversal d'importance croissante était celui des interactions entre commerce, environnement et développement. Un certain nombre de pays en développement envisageaient sérieusement de s'engager dans la production de biocombustibles pour répondre aux préoccupations suscitées par les changements climatiques. L'Initiative Biocombustibles de la CNUCED serait un moyen de poursuivre l'appui apporté à de tels efforts. L'agriculture biologique était un autre domaine dans lequel les pays en développement pouvaient se ménager un créneau profitable, étant donné la vigueur de la demande sur les marchés internationaux. Avec le PNUE, dans le cadre des travaux de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED pour le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement,

la CNUCED élargirait son assistance aux pays en développement dans ce domaine, à partir des résultats positifs enregistrés avec la norme biologique pour l'Afrique de l'Est.

19. L'économie et le commerce des services recelaient un énorme potentiel d'accélération de la croissance et du développement des pays en développement. Les accords commerciaux régionaux et les mécanismes de coopération régionale pouvaient être un moyen prometteur pour les pays en développement de renforcer leur capacité d'offre de services et leur compétitivité dans ce secteur, d'accroître leur part des flux internationaux de services et de prestataires de services, et d'en tirer des gains pour le développement. La régionalisation du commerce des services était déjà une réalité. Toutefois, il était essentiel d'établir une synergie et une harmonie adéquates entre les réformes intérieures et les processus de libéralisation aux niveaux régional et multilatéral. La CNUCED continuerait d'apporter un appui aux initiatives régionales et multilatérales visant à créer un environnement propice aux services.

20. Les négociations de Doha étaient à la croisée des chemins, et il fallait qu'elles aboutissent en temps voulu à des résultats équilibrés, favorables au développement. La CNUCED continuerait d'apporter son soutien aux pays en développement dans ces négociations, et elle entendait jouer un rôle central dans la mise en œuvre de l'initiative d'aide au commerce.

21. Le **Ministre du commerce et de l'industrie du Bénin** a évoqué les questions qui jouaient un rôle fondamental dans les efforts de lutte contre la pauvreté des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés d'Afrique de l'Ouest. La baisse continue des prix des produits de base sur le marché international combinée à la hausse des prix des facteurs de production faisait que de nombreux petits agriculteurs africains n'étaient plus compétitifs sur les marchés et qu'ils se retrouvaient dans une position commerciale intenable. De plus, les subventions agricoles et les mesures de soutien interne dans les pays développés avaient des effets délétères, par exemple sur la production et les exportations de coton en Afrique de l'Ouest. Ainsi, de petits producteurs de coton et d'autres produits de base disparaissaient chaque jour en Afrique de l'Ouest, ce qui contribuait à aggraver la pauvreté. Le Ministre a demandé aux donateurs d'apporter leur soutien à la CNUCED dans les efforts qu'elle faisait pour aider les pays en développement à faire face aux incidences sur le développement de la situation désastreuse de la production cotonnière tout en soutenant leurs efforts pour obtenir l'élimination des subventions dans le cadre des négociations sur l'agriculture à l'OMC. Il a également souligné les incidences négatives sur la compétitivité des exportations de la hausse de la facture pétrolière. Il était nécessaire d'exploiter d'autres sources d'énergie existantes, y compris les biocombustibles, et il était donc important d'évaluer les incidences sur l'environnement et sur le développement de ces autres sources possibles.

22. La CNUCED apportait une contribution précieuse au développement des pays en développement, en particulier par des programmes de qualité qui renforçaient les capacités en matière de politique commerciale et de négociations commerciales, ainsi que les capacités institutionnelles et réglementaires, et par des programmes de formation et des activités de renforcement des compétences nationales et régionales en matière commerciale. Quelques exemples en étaient la formation aux problèmes commerciaux internationaux, l'assistance en matière de transport multimodal, l'investissement, le droit et la politique de la concurrence, y compris les examens collégiaux volontaires, et en particulier l'appui fourni à l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), et le Cadre intégré en faveur des PMA. Grâce à l'appui de la CNUCED, les pays membres de l'UEMOA possédaient désormais des



compétences solides en matière de lutte contre les pratiques déloyales et anticoncurrentielles, telles que les ententes injustifiables. Des obstacles non tarifaires, tels que des critères de traçabilité détaillés et complexes, jouaient un rôle toujours plus important sur les marchés internationaux au détriment des produits exportés par les pays en développement. De ce fait, les travaux de la CNUCED sur les obstacles non tarifaires contribueraient à une amélioration de l'accès aux marchés internationaux pour les produits de ces pays. À cet égard, les produits issus de l'agriculture biologique et les produits relevant du biocommerce exportés par l'Afrique devraient également bénéficier d'un meilleur accès au marché européen des produits biologiques.

23. Le Ministre a dit que le programme JITAP avait considérablement renforcé les capacités de négociation du Bénin et devait être poursuivi et renforcé. Il s'est déclaré favorable à l'engagement de la CNUCED dans l'initiative d'aide au commerce, en invitant les donateurs à fournir à la CNUCED les ressources nécessaires. Il a enfin déclaré que si la CNUCED n'existait pas, il faudrait la créer.

24. Le représentant du **Honduras**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que les travaux de la CNUCED sur le commerce des biens et services et des produits de base continuaient de jouer un rôle central dans le mandat qui avait été confié à l'organisation dans le domaine du développement. Ces travaux devaient être examinés dans le cadre de la préparation de la douzième session de la Conférence. Le commerce des produits de base était devenu un facteur dynamique de l'expansion globale des échanges des pays du Sud en général et du commerce Sud-Sud en particulier, d'où la possibilité d'accroître la production et la compétitivité des produits de base dans les pays en développement afin de tirer parti des nouveaux débouchés. Le développement du secteur des produits de base était directement lié à l'éradication de la pauvreté dans les pays en développement, mais cela dépendait aussi des gains que les producteurs tiraient de la production des produits de base – et donc de la participation accrue des producteurs des pays en développement, surtout des petites et moyennes entreprises, aux chaînes de valeur mondiales. Il importait d'améliorer l'accès aux marchés et de réduire au minimum les prescriptions sur les marchés des produits de base. En outre, il pourrait être utile de renforcer les partenariats internationaux dans ce secteur. La CNUCED devrait consolider ses travaux dans le domaine de l'énergie, comme il en avait été question à la réunion d'experts de l'année précédente sur l'énergie.

25. Les droits de douane demeuraient un obstacle aux exportations des pays en développement malgré les progrès notables réalisés dans ce domaine à l'OMC et dans les accords commerciaux régionaux. Les objectifs du Programme de Doha à cet égard comptaient beaucoup pour tous les pays, compte tenu du rôle du développement qui avait été souligné par les pays en développement. Il importait aussi d'élaborer, aux niveaux national et régional, un droit et une politique de la concurrence qui favorisent la concurrence, et les travaux d'avant-garde de la CNUCED dans ce domaine devaient être renforcés. Toutefois, il était très préoccupant de constater que dix ans après la conclusion du Cycle d'Uruguay, les prescriptions publiques en matière d'essais et de certification avaient été multipliées par sept. Ces obstacles non seulement empêchaient l'entrée de produits sur les marchés, mais entravaient aussi la production car ils faisaient augmenter les coûts et rendaient les produits non compétitifs. Les obstacles non tarifaires étaient tout aussi manifestes et omniprésents dans les accords commerciaux régionaux. Le Groupe de personnalités chargé d'étudier la question des obstacles non tarifaires, que le Secrétaire général avait créé, et l'équipe d'appui multiorganisations joueraient un rôle essentiel

dans la lutte contre les obstacles non tarifaires. Le fait que la base de données TRAINS soit utilisée pour les travaux sur ces obstacles était une bonne chose; la CNUCED devrait consolider cette base tout en poursuivant son installation et sa diffusion dans les pays en développement. En outre, les prescriptions environnementales, qu'elles soient contraignantes ou facultatives, devenaient un facteur décisif dans l'accès aux marchés pour les produits agricoles, les articles manufacturés et les services exportés par les pays en développement. Les travaux du Groupe consultatif de la CNUCED sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés qui portaient sur les obstacles non tarifaires au niveau sectoriel et dans les pays étaient importants.

26. Il était particulièrement important pour les pays en développement d'accroître leur participation aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial. La CNUCED devrait approfondir ses analyses directives et ses activités de suivi du renforcement des capacités d'offre au niveau national. L'initiative de la CNUCED et de Philips dans le secteur de l'électronique en Afrique du Sud méritait d'être signalée. La CNUCED et les sociétés intéressées devraient envisager de lancer des initiatives comparables dans d'autres secteurs dynamiques d'autres pays en développement d'Afrique et d'ailleurs.

27. L'économie des services et le commerce des services jouaient un rôle de plus en plus important dans le développement global. Ainsi, il était particulièrement pertinent pour la CNUCED d'observer régulièrement la place des services dans le développement en général et dans des domaines précis. La création d'un groupe d'experts permanent sur les services devrait être envisagée. Pour tirer parti du commerce des services et des possibilités de développement, il fallait que le rythme et l'ordre des réformes internes soient en phase avec la libéralisation régionale et multilatérale. Il fallait aider les pays en développement à renforcer leurs capacités analytiques, réglementaires et institutionnelles afin de tirer profit du commerce des services. L'assistance de la CNUCED dans le secteur des services, qui était apportée, par exemple, aux pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, devrait être consolidée et étendue à de nombreux autres pays en développement.

28. La CNUCED avait joué un rôle très utile en soutenant les pays en développement, dans le cadre des négociations menées à l'OMC sur la libéralisation du commerce des biens et services environnementaux, au sujet de questions théoriques et pratiques qui avaient trait aux moyens de faire en sorte que le commerce et l'environnement se renforcent mutuellement. Étant donné que de nombreux pays en développement étaient soucieux d'accéder à la technologie, au savoir-faire et aux produits et services écologiques, la CNUCED devrait poursuivre son aide. En outre, dans le cadre de son Initiative BioTrade et de son Initiative Biocombustibles, la CNUCED avait mené des activités concernant les risques et avantages que pouvait comporter, pour les pays en développement, leur participation au nouveau marché des biocombustibles, et concernant le recensement des biens et services qui pouvaient contribuer à une utilisation rationnelle de la biodiversité, activités qui avaient été grandement appréciées. Les partenaires de développement devraient apporter et renforcer leur soutien financier à ces initiatives.

29. Le *Rapport d'activité 2006* de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base donnait un aperçu complet des diverses activités axées sur le développement qui avaient été entreprises dans le domaine du commerce international. Davantage de ressources extrabudgétaires étaient nécessaires afin de maintenir et de développer de nombreuses activités en cours, et d'en lancer de nouvelles de façon à poursuivre l'application

du Consensus de São Paulo. Compte tenu de l'importance accordée au sous-programme de la CNUCED relatif au commerce international et des résultats enregistrés dans ce domaine lors de l'examen à mi-parcours, les ressources de ce sous-programme devraient être sensiblement accrues afin que les activités engagées puissent se poursuivre.

30. Le représentant de la **Thaïlande**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique**, a souligné le rôle important que jouait le commerce dans le développement et dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans ce contexte, la reprise récente des négociations de Doha était un élément positif qui devrait conduire à des solutions mutuellement bénéfiques en vue de parvenir à un résultat ambitieux et équilibré. Le Groupe asiatique s'était engagé de longue date à renforcer le système commercial multilatéral. Le représentant a félicité la CNUCED pour ses activités d'assistance technique concernant la préparation et le suivi de l'adhésion à l'OMC, l'agriculture biologique ainsi que la libéralisation du commerce des biens et services environnementaux. Les questions relatives aux produits de base étaient particulièrement importantes pour les pays asiatiques, eu égard surtout à l'atténuation de la pauvreté. Les travaux de la CNUCED dans ce domaine avaient été remarquables, notamment les initiatives portant sur la gestion des risques liés aux produits de base et la mise en place de mécanismes de financement novateurs.

31. Les pays asiatiques continuaient de rencontrer un certain nombre de difficultés pour entrer sur les marchés étrangers, du fait de l'existence d'obstacles non tarifaires allant des normes techniques aux procédures administratives. Par conséquent, les travaux de la CNUCED sur ces obstacles, menés par le Groupe de personnalités chargé d'étudier la question des obstacles non tarifaires que le Secrétaire général avait créé, étaient opportuns et devraient donner des résultats tangibles s'inspirant des activités en cours et prévues de l'Équipe d'appui multiorganisations. La CNUCED devrait continuer de suivre le débat international sur cette question et d'autres questions en rapport avec l'accès aux marchés, l'entrée sur les marchés et la compétitivité des pays en développement. L'initiative de la CNUCED et de Philips portant sur le renforcement des capacités d'offre dans le secteur de l'électronique revêtait un intérêt particulier. La CNUCED devrait lancer des projets pilotes de ce type dans des secteurs nouveaux et dynamiques, comme les textiles, dans d'autres pays en développement.

32. Les services jouaient un rôle essentiel dans le développement: ils avaient déjà des effets bénéfiques et étaient porteurs d'avenir. Étant donné que les pays asiatiques représentaient environ 75 % du commerce des services des pays en développement, ce secteur revêtait une importance particulière dans leur économie. Toutefois, l'absence d'évaluation des services et le manque d'informations sur ces derniers étaient un obstacle majeur au développement de ce secteur et aux négociations correspondantes. L'appui de la CNUCED dans ce domaine était important, notamment pour évaluer l'impact des services dans un plus grand nombre de pays en développement, en s'inspirant des enseignements tirés des évaluations précédentes. Dans les négociations au titre de l'AGCS, eu égard aux efforts déployés par les pays asiatiques pour accroître leur capacité d'offre, leur compétitivité et leur participation au commerce international, plusieurs questions sectorielles en suspens appelaient des progrès dans les négociations: tourisme, libéralisation du mode 4 et élimination des obstacles aux exportations de services.

33. Les travaux de la CNUCED sur les questions relatives au commerce et à l'environnement étaient essentiels, en particulier les activités de renforcement des capacités concernant les prescriptions environnementales et sanitaires, l'accès aux marchés, les débouchés de

l'agriculture biologique à l'exportation et le programme de facilitation BioTrade. Le Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés avait mené un certain nombre d'activités en faveur des pays asiatiques. La CNUCED devrait maintenir son aide précieuse dans le cadre des négociations sur les biens et services environnementaux à l'OMC, en particulier en facilitant les consultations entre pays.

34. Le commerce Sud-Sud, surtout le commerce interrégional, demeurait une priorité. À cet égard, le Groupe asiatique était attaché à voir aboutir à la fin de 2007 le troisième cycle de négociations sur le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC). L'adhésion de plusieurs pays en développement au SGPC était une bonne chose. La CNUCED devrait continuer de renforcer les actions en faveur du commerce Sud-Sud.

35. Le représentant de l'**Angola**, parlant au nom du **Groupe africain**, a insisté sur la contribution de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base à la promotion d'un dialogue constructif qui pourrait aider à la préparation de la douzième session de la Conférence, par l'élaboration de lignes directrices claires, d'options, de recommandations, et par l'apport d'un soutien concret aux pays en développement. Une attention particulière devait être accordée aux besoins et aux intérêts des pays africains compte tenu de la faible participation persistante de ces pays au commerce international, de leur dépendance à l'égard des produits de base et de leur incapacité de tirer pleinement parti des possibilités commerciales offertes par la clause de la nation la plus favorisée ou les accords commerciaux régionaux ou préférentiels sans clause de réciprocité. Cela supposait notamment une application pleine et entière de la décision prise à la Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong (Chine) d'accorder le traitement en franchise de douane et hors contingent aux PMA. Le seul accès aux marchés n'était pas suffisant: il devait s'accompagner d'une assistance visant à améliorer les capacités d'offre et à répondre aux besoins en matière d'ajustement découlant des réformes commerciales. À cette fin, la participation active de la CNUCED à la mise en œuvre de l'initiative d'aide au commerce concernant les échanges de biens et services, et les produits de base était justifiée. La nécessité d'appliquer des normes de qualité et des normes environnementales changeantes limitait également la possibilité pour les pays africains de s'introduire sur les marchés d'exportation. Une attention particulière devait être accordée à ce type de difficulté, y compris par le biais du Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès aux marchés, pour les pays en développement, qui aidait déjà les pays africains à s'adapter aux prescriptions des marchés d'exportation pour les produits horticoles.

36. Hisser leur production et leur commerce des produits de base à un niveau de compétitivité internationale était une préoccupation prioritaire pour les pays africains. L'économie africaine des produits de base avait des problèmes qui lui étaient particuliers et qui nécessitaient des mesures spécifiques. La hausse des cours de certains produits avait permis d'augmenter les revenus, mais la hausse des prix du pétrole brut risquait de compromettre les perspectives de développement. Toutes ces questions avaient été examinées à la réunion d'experts consacrée à l'énergie à la fin de 2006 et devaient continuer d'être étudiées par la CNUCED, notamment lors des conférences annuelles sur le pétrole et le gaz en Afrique. L'appui de la CNUCED au développement du marché des biocombustibles en Afrique avait été précieux, y compris le partenariat avec la Banque de la CEDEAO et le Gouvernement ghanéen pour la création d'un fonds africain des biocombustibles.

37. Le commerce Sud-Sud, en particulier le commerce interrégional, restait un potentiel inexploité pour les pays africains, ce à quoi il pouvait être remédié, avec le soutien de la CNUCED, par des initiatives telles que le Nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique, le troisième cycle de négociations au titre du SGPC et la Commission trilatérale Inde, Brésil, Afrique du Sud (IBSA).
38. Les travaux de la CNUCED avaient été utiles aux pays africains. Les activités relatives aux services avaient vraiment amélioré l'aptitude de nombreux pays en développement à évaluer les incidences de la libéralisation du commerce des services aux niveaux régional et multilatéral. La CNUCED avait renforcé la capacité des pays africains de participer plus efficacement aux négociations de Doha et avait aidé à clarifier des questions complexes de négociations commerciales. Elle avait aidé les États ACP dans les négociations en cours avec l'Union européenne sur des accords de partenariat économique. Les examens collégiaux volontaires du droit de la concurrence organisés par la CNUCED étaient d'une très grande utilité pour de jeunes organismes chargés des questions de concurrence. Les travaux de l'Équipe spéciale sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement en matière de promotion de la production et des débouchés commerciaux de produits de l'agriculture biologique en Afrique de l'Est offraient des possibilités de promouvoir le commerce, le développement et la lutte contre la pauvreté. L'Initiative Biocombustibles de la CNUCED permettait de viser des objectifs économiques, sociaux et environnementaux légitimes, mais il fallait tenir compte aussi des besoins légitimes en matière de sécurité alimentaire. Les biocombustibles et les produits issus de la biodiversité constituaient également des secteurs d'intérêt potentiel pour les pays en développement.
39. Les activités de coopération technique de la CNUCED concernant l'analyse des politiques, la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités institutionnelles jouaient un rôle fondamental dans la promotion du développement et devaient bénéficier du soutien des partenaires de développement de l'Afrique. Il fallait plus particulièrement mentionner le Programme intégré d'assistance technique (JITAP), qui devait être poursuivi et étendu à un plus grand nombre de pays africains. En conclusion, le représentant de l'Angola a souligné l'importance de la collaboration de la CNUCED avec d'autres institutions.
40. Le représentant du **Brésil**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe (GRULAC)**, a évoqué les préparatifs de la douzième session de la Conférence et la possibilité d'évaluer les progrès accomplis dans l'application du Consensus de São Paulo. Il a mis l'accent sur les travaux de la CNUCED consacrés au commerce Sud-Sud, notamment sur la contribution que celle-ci devait apporter à la réunion de haut niveau sur l'établissement de réseaux entre les accords commerciaux régionaux conclus par les pays en développement. En outre, l'initiative de la CNUCED de créer une base de données sur le commerce Sud-Sud qui réunirait des données plus détaillées répondait à une nécessité impérieuse. La CNUCED devait renforcer ses capacités analytiques et opérationnelles dans ce domaine. Il importait d'encourager les pays en développement à participer aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial. La réunion d'experts sur l'énergie avait été très fructueuse et méritait de faire l'objet d'un suivi plus approfondi. Le représentant s'est déclaré favorable aux travaux en cours à la CNUCED sur les obstacles non tarifaires et sur les problèmes d'ajustement que posaient les nouveaux accords commerciaux. Les activités de la CNUCED dans le domaine du commerce, de l'environnement et du développement, en particulier le programme de facilitation du commerce des produits biologiques et l'Initiative Biocombustibles, méritaient aussi d'être évoquées.

41. On assistait à un essor du commerce des services entre pays en développement, mais limité à quelques pays. Le commerce intrarégional de services pouvait contribuer à la réalisation des objectifs de développement dans la région, mais n'était pas suffisant. La libéralisation à l'échelle régionale devait aller de pair avec une véritable libéralisation dans les pays développés. À ce propos, les déplacements temporaires de personnes proposant leurs services à l'étranger étaient un élément à prendre en considération. L'aide que la CNUCED apportait aux pays en vue de définir une stratégie nationale pour les négociations sur les services aux niveaux régional et multilatéral et d'évaluer les services était précieuse et devait être renforcée et étendue à d'autres pays. La libéralisation du commerce des services, telle qu'elle était consacrée dans les accords commerciaux préférentiels, pouvait produire des effets bénéfiques mais aussi poser des problèmes. Les conséquences de ce processus devaient être observées et examinées au regard de sa contribution au développement et à la lutte contre la pauvreté.

42. L'intensification du régionalisme en Amérique latine et dans les Caraïbes avait soulevé de nouvelles inquiétudes quant à ses effets systémiques. Selon le Groupe latino-américain et caraïbe, elle était compatible avec le système commercial multilatéral et pouvait dégager des synergies. Le régionalisme était une réalité politique et resterait un trait marquant du système international dans l'avenir prévisible. Le nouveau régionalisme prenait désormais en considération les accords Nord-Sud et impliquait de nouveaux enjeux pour les pays de la région. La CNUCED devait approfondir ses travaux d'analyse et son assistance technique concernant les processus d'intégration régionale et les nouveaux accords régionaux.

43. Par ailleurs, la CNUCED devait accroître son aide aux pays en développement lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs politiques relatives au commerce et au développement afin: de contribuer à la lutte contre la pauvreté; d'examiner la relation entre l'ouverture commerciale, la croissance et la réduction de la pauvreté; de remédier aux problèmes posés par le régionalisme, en faisant de ce dernier un moyen de développement efficace; et d'accroître leur participation au système commercial multilatéral et aux négociations commerciales.

44. Le représentant de l'**Allemagne**, parlant au nom de l'**Union européenne (UE)**, a dit que celle-ci attachait une grande importance au rôle consultatif de la CNUCED en matière de commerce et de développement. Elle soutenait les efforts déployés par la CNUCED pour contribuer efficacement à un véritable progrès dans les pays en développement. Le représentant a souligné la nécessité de parvenir à une conclusion ambitieuse, équilibrée et globale des négociations de Doha, en appelant tous les grands partenaires à agir dans un esprit d'engagement constructif. Le Cycle de Doha devait déboucher sur des perspectives additionnelles en matière d'accès aux marchés pour les pays en développement. Également, un programme global et renforcé d'aide au commerce, avec un accroissement sensible des ressources financières, était à la fois une nécessité en soi et un élément essentiel du Programme de Doha pour le développement. Le représentant de l'Allemagne s'est félicité de l'importance accordée aux accords commerciaux régionaux Sud-Sud et il a invité la CNUCED à poursuivre et à élargir l'analyse de ces instruments.

45. Concernant les produits de base, la CNUCED devait faire des recommandations sur des mesures pouvant aider les petits producteurs et transformateurs à participer aux échanges sur le marché mondial, notamment au sein des chaînes d'approvisionnement, et réduire progressivement la dépendance excessive à l'égard des produits de base. La réunion d'experts

sur ce thème avait fait des propositions détaillées qui pouvaient être reprises. L'instabilité croissante des prix, notamment dans le secteur de l'énergie, était un autre domaine important où la CNUCED pouvait être utile. Elle pourrait analyser à fond les instruments financiers et les instruments de gestion des risques qui avaient été intégrés dans le Plan d'action de l'Union européenne relatif aux produits agricoles, devant être appliqués par la Banque mondiale, la CNUCED et d'autres institutions. Les efforts de la CNUCED pour aider les pays en développement à utiliser davantage les sources d'énergie renouvelables, s'agissant en particulier de l'Initiative Biocombustibles, pouvaient être particulièrement utiles à cet égard.

46. L'Union européenne partageait la crainte que le recours croissant aux obstacles non tarifaires ne compromette la libéralisation du commerce. Les obstacles non tarifaires touchaient toutes les formes de commerce, et la question devait faire l'objet d'une attention prioritaire et d'une coopération internationale plus intense. Toutefois, cela ne devait en aucune façon limiter le droit pour les pays d'appliquer des mesures légitimes pour répondre à des préoccupations non commerciales. L'Union européenne se félicitait expressément de la constitution du Groupe de personnalités sur les obstacles non tarifaires et de l'Équipe d'appui multiorganisations correspondante.

47. L'Union européenne constatait que le commerce des services continuait de croître, en particulier dans le cadre des accords commerciaux régionaux Sud-Sud. Il était indispensable pour les nouveaux secteurs de services dans les pays en développement d'être encadrés par des normes nationales réglementaires et institutionnelles adéquates de façon à profiter de la croissance du commerce international. Les ACR entre pays en développement et pays développés, tels que les accords de partenariat économique en cours de négociation, pouvaient y contribuer. Toutefois, il fallait faire en sorte que ces accords soient conformes au système commercial multilatéral. Une attention particulière devait être accordée aux conclusions de la réunion d'experts sur l'accès universel aux services.

48. Parmi les aspects intéressants de la problématique commerce, environnement et développement, le Groupe consultatif de la CNUCED sur les prescriptions environnementales et l'accès aux marchés pour les pays en développement jouait un rôle spécial. Il devait aider ces pays à élaborer des stratégies prospectives, faciliter l'échange d'informations, examiner le rôle des normes fixées par les entreprises privées et promouvoir une coopération plus étroite entre les organismes internationaux de normalisation.

49. Le représentant du **Bélarus**, parlant au nom du **Groupe D**, a dit que les pays en transition demeuraient confrontés à des difficultés découlant de la mondialisation de l'économie et de l'évolution rapide du système commercial international. Ils poursuivaient et finalisaient des réformes économiques visant à les transformer pleinement en économie de marché. Si beaucoup de progrès avaient été faits, des difficultés avaient surgi concernant la conception et l'application de politiques nationales appropriées de commerce et de développement, ainsi que des instruments réglementaires correspondants, d'autres difficultés étant de participer avec profit aux flux internationaux de commerce et d'investissement, notamment dans le cadre de négociations et d'accords commerciaux multilatéraux et régionaux. Certains pays en transition s'étaient heurtés à des difficultés particulières du fait que leur revenu national par habitant restait à un très faible niveau, comparable à celui de pays en développement, voire de PMA. D'autres avaient obtenu des résultats appréciables en matière de réforme, mais des efforts soutenus restaient nécessaires pour consolider et renforcer les capacités nationales concernant les politiques et les

négociations commerciales. Les pays en transition avaient donc toujours besoin du soutien de la communauté internationale et de la CNUCED en matière de commerce et de développement.

50. De nombreux pays membres du Groupe D participaient aux négociations du Cycle de Doha; or la reprise de ces négociations en février 2007 était pour eux une tâche ardue car il s'agissait de faire en sorte qu'elles débouchent sur un résultat qui permette à leur économie de profiter pleinement d'une intégration commerciale plus poussée, sans négliger leurs intérêts nationaux en matière de développement. À cet égard, ces pays avaient besoin de façon suivie de l'aide de la CNUCED pour les analyses et le renforcement des capacités dans des domaines comme l'agriculture, l'accès des produits non agricoles aux marchés, les services, les règles commerciales, la facilitation du commerce et les droits de propriété intellectuelle. Le Groupe D félicitait la CNUCED pour ses travaux soutenus et très utiles sur l'adhésion à l'OMC.

De nombreux pays du Groupe avaient tiré grand profit du soutien apporté en temps voulu et sur demande sous forme de renforcement des capacités et de services consultatifs, soutien qui leur avait permis d'améliorer sensiblement leurs connaissances, leur compréhension, leurs compétences en matière de politique commerciale et leurs ressources humaines concernant les questions posées par l'adhésion à l'OMC. La CNUCED devait poursuivre ses travaux et même les renforcer, notamment en maintenant son aide après l'adhésion.

51. L'intégration et la coopération régionales prenaient de plus en plus d'importance en tant qu'instrument efficace de libéralisation des services et de construction d'une capacité d'offre et d'infrastructures à l'échelle régionale. Les travaux de la Commission axés sur l'intégration régionale dans le commerce des services en étaient d'autant plus importants et la CNUCED devait encourager de nouvelles recherches et de nouvelles analyses afin d'aider les pays en développement et les pays en transition à définir leurs priorités et leurs choix de politique générale. Le commerce des services offrait de grandes chances à ces pays en matière de formation de revenu, de création de secteurs d'exportation et d'emploi, et la CNUCED devait continuer ses travaux sur les problèmes nouveaux qui apparaissaient dans le commerce, notamment celui des services.

52. Le Groupe D reconnaissait, selon le consensus qui se dégagait de plus en plus nettement sur le plan international, que la libéralisation du commerce et d'autres réformes commerciales avaient à court terme et à moyen terme un coût économique et social non négligeable. Il soulignait donc la nécessité de fournir une aide appropriée aux pays en développement et aussi aux pays en transition, pour qu'ils s'adaptent aux réformes de manière à tirer du commerce le maximum d'avantages, notamment en complétant l'initiative d'aide au commerce par un volet portant spécifiquement sur les problèmes d'ajustement. À ce sujet, la CNUCED devait poursuivre son travail d'analyse des ajustements commerciaux pays par pays, travail qui déboucherait sur des recommandations concrètes concernant la politique à suivre. Cette analyse porterait entre autres sur les questions intéressant les pays en transition, notamment ceux qui avaient un faible revenu et étaient particulièrement vulnérables et désavantagés sur le plan géographique, comme les pays sans littoral. Enfin, le travail de la CNUCED concernant les secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial avait son importance aussi et il fallait lancer dans ce domaine de nouvelles initiatives à l'intention des pays dont l'économie était en transition.

53. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés (PMA)**, a évoqué la place marginale que les PMA occupaient dans l'économie mondiale et a souligné le désir de ces



pays d'améliorer leur situation. En moyenne, les PMA représentaient 0,5 % des exportations et 0,7 % des importations dans le monde. Il était nécessaire d'améliorer leur capacité de production et d'offre, de façon qu'ils puissent s'intégrer davantage dans l'économie mondiale. La baisse tendancielle des prix des produits de base avait pénalisé leurs exportations. Par exemple, au premier semestre de 2003, les cours du café représentaient à peine 17 % des cours de 1980, les chiffres pour le coton et le cuivre étant, respectivement, de 33 % et 42 %. La diversification et la transformation structurelle dans les PMA étaient indispensables pour que ces pays puissent tirer profit de leurs produits de base. À cet égard, ils comptaient sur le soutien de la CNUCED aux producteurs de coton et sur l'initiative de l'OMC relative au coton. Également, le Groupe d'étude international sur les produits de base créé à la onzième session de la Conférence pouvait jouer un rôle fondamental en aidant les pays en développement à tirer profit de leurs produits de base.

54. Le représentant du Bénin a exprimé sa satisfaction pour le soutien apporté par la CNUCED aux PMA lors de l'adoption de la Déclaration de Livingstone, adressée à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC. Il a souligné l'aide précieuse que représentaient le JITAP et le Cadre intégré. L'appui apporté par la CNUCED aux PMA dans les négociations commerciales avait été décisif. Le traitement en franchise et hors contingent appliqué aux exportations de ces pays devait englober les produits encore assujettis à des droits de douane, y compris les produits agricoles, le poisson et le bois. L'accès effectif aux marchés était également compromis par l'intensification des obstacles non tarifaires, lesquels devaient être éliminés. Les prescriptions environnementales avaient des incidences particulières sur les exportations des PMA. Plus de 90 % des exportations de Kiribati et de la Gambie, et près de 80 % des exportations du Cambodge étaient touchées par de telles prescriptions. La CNUCED devait accroître son assistance aux PMA, en particulier à leurs petites et moyennes entreprises, pour les aider à s'adapter aux normes internationales et à surmonter les obstacles non tarifaires. Le commerce des services de ces pays était concentré dans des secteurs traditionnels à faible productivité. Il fallait renforcer la contribution des services au développement de ces pays, notamment par l'élaboration de politiques et de stratégies spécifiques. Accroître la participation des PMA aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial était une autre priorité. À cet égard, des recommandations utiles avaient été formulées par la réunion d'experts consacrée au secteur énergétique.

55. Le système commercial multilatéral offrait les meilleures perspectives commerciales à tous les pays avec l'application de la clause de la nation la plus favorisée. Dans le même temps, les accords commerciaux régionaux avaient évolué et pouvaient être d'utiles laboratoires d'échange d'informations et d'élaboration de règles et stratégies commerciales, et servir aussi à l'acquisition d'un pouvoir de négociation. L'intégration régionale de pays en développement pouvait aider à remédier aux contraintes structurelles pesant sur la compétitivité, s'agissant par exemple des infrastructures économiques. C'était un moyen d'accélérer le développement et l'intégration dans l'économie mondiale. Ainsi, les accords régionaux d'intégration entre pays en développement devaient être renforcés. Toutefois, il fallait bien veiller à ce que régionalisme et multilatéralisme ne deviennent pas des processus antagonistes.

56. Le représentant de la **Fédération de Russie** a souligné la nécessité de renforcer le rôle de la CNUCED en tant qu'importante instance de dialogue intergouvernemental pour la promotion d'un consensus sur les problèmes du commerce international, dans l'optique du développement. Il a souligné le caractère éminemment pertinent de questions telles que les obstacles non

tarifaires et le commerce des services, les produits de base et l'énergie. Les résultats des réunions d'experts sur le secteur énergétique, l'accès universel aux services, les petits producteurs de produits de base et les relations entre régionalisme et multilatéralisme avaient servi de plate-forme à des discussions approfondies et à des conclusions utiles. Les travaux du Groupe de personnalités constitué par le Secrétaire général de la CNUCED sur les obstacles non tarifaires étaient également importants. La CNUCED devait poursuivre et intensifier son assistance aux pays avant et après leur adhésion à l'OMC; elle devait élaborer les meilleures pratiques en matière de politique commerciale, en s'inspirant des expériences nationales, et analyser la situation et les tendances des marchés mondiaux de biens et services, s'agissant en particulier des produits de base et des nouveaux secteurs dynamiques du commerce mondial.

57. Le représentant de la **Chine** a dit que la communauté internationale devait prendre des mesures pour stabiliser les prix des produits de base et promouvoir la diversification des exportations des pays en développement. Il était nécessaire par ailleurs de réduire encore les droits de douane, d'éliminer les obstacles non tarifaires et d'intégrer pleinement le principe de non-réciprocité dans les négociations commerciales multilatérales, y compris le Cycle de Doha. Tout devait être fait pour aboutir à un résultat positif dans les négociations de Doha. Concernant l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, les négociations devaient viser à réduire ou éliminer les droits de douane élevés, les crêtes tarifaires et la progressivité des droits, en particulier pour les produits intéressant le commerce d'exportation des pays en développement. La libéralisation du commerce des services dans les secteurs et selon les modes de fourniture intéressant les pays en développement pouvait être un bon moyen d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Les mesures environnementales ne devaient pas constituer des obstacles au commerce des biens et services. En outre, les pays développés devaient accorder aux pays en développement un traitement spécial et différencié de façon que ces derniers puissent véritablement tirer profit du système commercial multilatéral. L'initiative d'aide au commerce était importante, car elle pouvait réellement aider les pays en développement à transformer de nouvelles perspectives commerciales en croissance économique.

58. Le représentant du **Bangladesh** a jugé que l'aboutissement du Cycle de Doha revêtait une importance considérable et il s'est félicité de la reprise récente des négociations. Le cycle de négociations en cours était appelé Cycle du développement, mais on n'avait encore obtenu aucun résultat dans ce domaine. Les pays développés réinterprétaient, parfois dans un sens tendancieux, le Programme de Doha pour le développement afin de servir leurs intérêts néomercantiles. Tout le monde y perdrait si les PMA ne profitaient pas du système commercial multilatéral. L'accès aux marchés était une question essentielle. Les pays développés appliquaient aux produits des PMA des droits de douane plus élevés qu'à ceux des autres pays développés. La réduction des droits de douane NPF placerait les PMA dans une situation de concurrence plus vive, même s'ils bénéficiaient des préférences actuellement accordées. Le représentant espérait que les pays développés tiendraient leur engagement d'accorder un accès aux marchés en franchise de douane et hors contingent à tous les produits provenant de l'ensemble des PMA, conformément à ce qui avait été décidé à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC.

59. Concernant les biens et services environnementaux, la priorité des négociations de Doha était l'environnement, puis le commerce. En outre, on reconnaissait l'importance que revêtaient, pour les PMA, l'assistance technique et le renforcement des capacités dans le domaine du commerce et de l'environnement. Les PMA souhaitaient bénéficier dans ce domaine du soutien

des pays développés qui étaient leurs partenaires, avec l'appui intellectuel de la CNUCED. Par ailleurs, ils avaient beaucoup de mal à déceler et à surmonter les obstacles non tarifaires, qui pénalisaient leurs exportations. À ce propos, la constitution par le Secrétaire général de la CNUCED du Groupe de personnalités sur les obstacles non tarifaires et de son Équipe d'appui multiorganisations aiderait les PMA à recenser, analyser et surmonter concrètement les obstacles non tarifaires. Dans le cadre des négociations sur le commerce des services, il importait que les négociations sur le mode 4 permettent aux PMA de tirer parti de leur énorme réservoir de main-d'œuvre peu qualifiée. L'appui intellectuel de la CNUCED dans ce domaine avait été précieux pour les PMA et devait être renforcé, en quantité et en qualité. Les fluctuations des prix des produits de base constituaient un grave motif de préoccupation pour les PMA. Il fallait trouver des pistes pour remédier à cette instabilité.

60. Le représentant du **Nigeria** a appuyé sans réserve les efforts visant à revitaliser la CNUCED et à la transformer en une institution plus efficace capable de traiter les problèmes de développement dans le cadre de la mondialisation. Les produits de base et le développement étaient intimement liés et exigeaient une évaluation approfondie de la part de la CNUCED, qui devait examiner les inquiétudes propres aux pays tributaires de produits de base. En particulier, la CNUCED devait se pencher sur le fait que même s'ils continuaient d'être des sources importantes de devises, ces produits n'avaient pas réussi à favoriser la croissance et l'industrialisation. Il était clair que l'ampleur de la baisse des prix et de l'instabilité, conjuguée à d'autres facteurs tels que la faible réactivité de la demande à l'évolution des prix, avait entraîné une chute vertigineuse des indicateurs de commerce et de développement des pays tributaires de produits de base. Il fallait transformer le secteur des produits de base en une force dynamique dans le processus de développement. La solution résidait dans l'adoption de stratégies globales de diversification et de mesures au niveau mondial. Les efforts de la CNUCED visant à examiner et à élaborer des modèles et des mécanismes pertinents avaient été utiles.

61. Pour de nombreux pays en développement, l'intégration dans l'économie mondiale dépendait du respect de conditions extrêmement rigoureuses en matière d'accès aux marchés et de l'instauration d'un cadre propice à la compétitivité et au développement. La suppression des obstacles au commerce, notamment des obstacles non tarifaires, produirait de nombreux bienfaits. Il existait un grand nombre d'obstacles non tarifaires qui ne cessaient de se transformer et qui avaient des incidences néfastes sur le commerce mondial. À ce propos, l'initiative prise par la CNUCED de créer le Groupe de personnalités sur les obstacles non tarifaires était un pas dans la bonne direction. En outre, l'accès des pays en développement aux marchés se heurtait à l'existence de normes rigides et complexes dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la sécurité. Les initiatives de la CNUCED visant à examiner ces questions dans le cadre du Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés étaient louables.

62. En outre, la CNUCED devait faire comprendre aux pays développés que les pays en développement devaient faire l'objet d'une attention particulière dans leur politique commerciale. Dans de nombreux pays africains, les débouchés offerts par le commerce des services, lequel jouait un rôle essentiel dans le développement, ne s'étaient pas encore pleinement concrétisés. Dans les pays en développement, le secteur des services connaissait des changements spectaculaires qui avaient un impact positif mais aussi soulevaient des problèmes de développement. La CNUCED étudiait les facteurs qui avaient conduit à cette situation, et ses efforts devaient être menés jusqu'à leur aboutissement logique. En conclusion, le représentant du

Nigéria a dit que les travaux de la CNUCED sur les biocombustibles et le commerce des produits biologiques étaient essentiels et devaient se poursuivre afin que tous les pays puissent en récolter les fruits sur un pied d'égalité.

### Chapitre III

## RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LA CONSTITUTION DE RÉSEAUX ENTRE LES ACCORDS COMMERCIAUX RÉGIONAUX CONCLUS PAR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

### Résumé du Président

63. La réunion de haut niveau a été convoquée à l'initiative du secrétariat de la CNUCED i) pour examiner les questions touchant les difficultés et les possibilités qui se présentent aux accords commerciaux régionaux (ACR) conclus par les pays en développement, et notamment pour évaluer les progrès réalisés dans des domaines perçus comme prioritaires et les moyens d'avancer; ii) analyser les raisons de créer des réseaux utiles entre différents ACR Sud-Sud, et le rôle que pourrait jouer la CNUCED dans ces réseaux.

64. Les personnes suivantes ont prononcé une allocution d'ouverture:

- S. E. M. Ong Keng Yong, Secrétaire général de l'ANASE;
- S. E. M. Didier Opertti Badán, Secrétaire général de l'ALADI;
- S. E. M. Soumaïla Cisse, Président de l'UEMOA;
- M<sup>me</sup> Evelyne Wayne, Directrice adjointe de programme, politique macroéconomique et commerciale, CARICOM;
- M. Jim Gosselin, Conseiller régional de politique commerciale, secrétariat du Forum des îles du Pacifique;
- S. E. M. R. G. Vielman, Ambassadeur du Paraguay;
- M. John Clarke, Représentant permanent adjoint, Délégation permanente de la CE à Genève.

65. Les participants ont souligné l'utilité croissante des ACR en tant que pilier et facteur de dynamisme du commerce Sud-Sud ces dernières années. Les ACR Sud-Sud différaient par leur portée, leurs objectifs et le degré de convergence des politiques économiques nationales, et leurs membres venaient d'horizons économiques et politiques différents, mais ils avaient en commun des enjeux comparables, notamment les suivants:

- Maintenir l'impulsion donnée en vue de la réalisation de grands objectifs: création d'un marché intégré, d'une zone de libre-échange ou d'un espace économique commun afin de profiter des économies d'échelle résultant de l'expansion des courants d'échanges et d'investissement. Avec l'apparition d'une nouvelle géographie du commerce international, les objectifs stratégiques de nombreuses ACR consistaient essentiellement à conserver et améliorer l'avantage compétitif de la région;

- Mettre en place dans la région ou sous-région un véritable marché unique intégré, notamment par la coordination des politiques sectorielles et l'harmonisation des régimes fiscaux, tout en veillant à laisser une marge suffisante aux politiques nationales;
- Surmonter la faiblesse des relations d'interdépendance et de complémentarité économique entre leurs membres et faire contrepoids à l'influence plus forte des intérêts nationaux de tel ou tel pays dans les relations avec les tierces parties;
- Combattre la pauvreté et travailler à instaurer dans la région une répartition plus équitable des bénéfices de la croissance du commerce et de l'économie;
- Améliorer sensiblement les infrastructures afin de répondre aux critères de sécurité, de santé, d'éducation et aux autres critères sociaux régissant la libre circulation de la main-d'œuvre et des capitaux;
- Attirer suffisamment d'investissements, notamment d'investissements étrangers directs;
- Poursuivre la libéralisation commerciale consécutive à l'abaissement des droits de douane en s'attaquant aux obstacles non tarifaires, notamment aux règles d'origine;
- Harmoniser les règlements et les normes techniques, notamment par des accords de reconnaissance mutuelle;
- Susciter un environnement juridique et institutionnel plus propice au commerce, y compris par la création de bons mécanismes de règlement des différends;
- Prévoir un traitement spécial et différencié pour les pays membres les moins développés;
- Traiter le problème de la multiplicité des accords commerciaux régionaux ou bilatéraux auxquels les pays sont parties, accords qui se recouvrent partiellement, et instaurer des processus d'interaction concrète entre les différents accords sous-régionaux et bilatéraux de libre-échange;
- Acquérir un plus grand poids économique et politique en conduisant des négociations commerciales avec d'autres ACR ou, sur le plan multilatéral, à l'OMC;
- Définir une vision commune de leurs priorités en matière de programmes de renforcement des capacités, y compris ceux qui sont envisagés au titre de l'initiative d'aide au commerce;
- Les participants se sont félicités de l'initiative prise par le secrétariat de la CNUCED d'explorer la possibilité de créer des réseaux efficaces entre les ACR des pays en développement, en vue d'encourager le dialogue sur l'intégration Sud-Sud. L'établissement de liens entre les ACR a été considéré comme un bon moyen d'écourter la période d'apprentissage tout en renforçant les objectifs d'intégration

régionale de chacun. Les participants ont encouragé la CNUCED à prendre un rôle pilote actif dans l'établissement de ces réseaux et de soutenir cet établissement grâce à un cadre institutionnel créé à cet effet.

66. Les participants ont reconnu que dans un premier temps les réseaux d'ACR Sud-Sud pourraient se borner à la collecte et à la diffusion de données sur le commerce et l'investissement, à l'échange de données d'expérience et à la conduite de recherches et d'études communes, y compris au moyen de portails Web spécialisés, notamment dans les domaines suivants: obstacles non tarifaires, y compris règles d'origine; services et réglementation des secteurs de services; politique de la concurrence; facilitation du commerce, y compris procédures douanières; politique à suivre dans des secteurs prioritaires comme l'énergie. En outre, les ACR pourraient mettre en commun leurs ressources économiques, humaines, institutionnelles et techniques pour créer des synergies en vue de s'attaquer à des tâches communes telles que la lutte contre la pauvreté.

## Chapitre IV

### PRODUITS DE BASE ET DÉVELOPPEMENT

(Point 3 de l'ordre du jour)

#### Résumé du Président

67. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation ci-après:

«Produits de base et développement – note d'information du secrétariat de la CNUCED»  
(TD/B/COM.1/82);

«Rapport de la Réunion d'experts sur les moyens d'aider les petits producteurs et transformateurs de produits de base dans les pays en développement à accéder aux marchés mondiaux» (TD/B/COM.1/EM.32/3);

«Rapport de la Réunion d'experts sur la participation des pays en développement aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial: le secteur énergétique (TD/B/COM.1/EM.31/3).

68. En présentant sa note d'information, le secrétariat a souligné que l'année 2006 avait été marquée par la poursuite de certaines tendances encourageantes pour les pays en développement. Si le commerce Sud-Sud avait alimenté la demande de produits de base – les prix de certains produits atteignant des niveaux records ou des niveaux proches de niveaux records – il restait à savoir comment ces tendances pouvaient se traduire en gains durables pour le développement. Parmi les différents aspects de la politique des produits de base sur lesquels devait se pencher la communauté internationale, on pouvait citer les difficultés croissantes rencontrées par les petits producteurs de produits de base pour satisfaire aux nouvelles normes, les moyens de faire face aux effets de l'instabilité des marchés de produits de base, et le niveau élevé et l'instabilité des prix des produits énergétiques, en particulier du pétrole brut.

69. Le Président de la Réunion d'experts sur les moyens d'aider les petits producteurs et transformateurs de produits de base dans les pays en développement à accéder aux marchés mondiaux a fait rapport sur cette réunion. Il a réitéré l'importance du secteur des produits de base pour la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs de développement du Millénaire (OMD). Les éléments d'une chaîne d'approvisionnement intégrée étaient d'importants préalables pour aider les petits producteurs à accéder aux marchés. Différents modèles de telles chaînes intégrées pouvaient soutenir les activités des petits producteurs de produits de base. Le rôle du gouvernement était important, en particulier au sein des partenariats public-privé. Trois vidéos décrivant les activités d'institutions ont été présentées.

***Débat interactif sur le thème: «Satisfaire aux prescriptions du marché, normes et marchés de niche: la situation des petits producteurs»***

70. La prolifération de normes avait créé une nouvelle dynamique permettant aux producteurs d'accéder à des marchés à valeur ajoutée, de différencier leurs produits par le biais de marques, et dans certains cas de bénéficier d'une assistance technique; toutefois, les coûts de certification pouvaient être prohibitifs, en particulier pour les petits exploitants. Il fallait créer des secteurs de produits de base viables grâce à des prix rémunérateurs couvrant le coût de pratiques assurant



une production et une transformation durables. Les participants se sont intéressés à la concentration des chaînes d'approvisionnement et aux incidences des normes. Il a été noté que les supermarchés pouvaient jouer un rôle utile en reliant directement les consommateurs aux petits exploitants. Toutefois, des normes de plus en plus rigoureuses pouvaient conduire à l'éviction des petits exploitants du marché en raison du coût élevé de l'application des normes. La croissance rapide des marques industrielles avait favorisé une prolifération de normes volontaires à travers une «privatisation de la responsabilité», selon laquelle les éléments initiaux de la chaîne d'approvisionnement étaient tenus responsables du respect des normes de santé et de sécurité et des normes environnementales et sociales. Il a été souligné que le coût de l'application des normes devrait être réparti tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Des représentants avaient souligné les incidences que les normes avaient sur les exportations de leurs pays et la nécessité pour ceux-ci d'avoir leur mot à dire dans l'élaboration des normes, ainsi que de bénéficier d'un appui pour se doter des infrastructures nécessaires.

***Débat interactif sur le thème: «Fluctuations des marchés de produits de base: comment faire face aux effets revenu»***

71. Une présentation a été faite de l'initiative relative aux produits de base, qui avait été proposée en juillet 2006 par les pays africains dans le contexte des actuelles négociations à l'OMC. On a évoqué les solutions expérimentées dans le passé pour résoudre la problématique des produits de base par une diversification horizontale et verticale et la gestion de l'offre, ainsi que les propositions de consultations avec tous les partenaires compétents. L'initiative était axée sur l'élimination de la progressivité des droits de douane et sur une clarification des règles du GATT concernant la stabilisation des prix. La CNUCED et d'autres organisations pouvaient apporter une contribution à la définition de solutions constructives et réalistes au problème des fluctuations du marché.

72. Les participants ont examiné les moyens d'atténuer les effets négatifs de l'instabilité des prix des produits de base et ont évoqué divers mécanismes de financement compensatoire passés et présents. L'efficacité de précédents mécanismes (le mécanisme de financement compensatoire du FMI et le STABEX et le SYSMIN de l'Union européenne) avait été limitée faute de ressources suffisantes et en raison d'importants délais dans le versement des fonds, ce qui avait abouti à des interventions procycliques. Ces systèmes avaient également eu des effets de distorsion, car ils encourageaient les pays en développement à dépendre de dons. Le système Flex était appliqué par l'Union européenne depuis 2000. Il ciblait l'équilibre budgétaire des pays bénéficiaires et devait être plus automatique. Toutefois, les critères de qualification pour bénéficier de ce système avaient suscité des critiques. Aujourd'hui, les prêteurs s'intéressaient à des outils novateurs tels que des prêts anticycliques, qui visaient à soutenir les efforts budgétaires pour mieux répartir les dépenses en rattachant le remboursement de la dette au prix des principaux produits de base exportés ou importés.

73. Les experts ont souligné que les futurs mécanismes de financement compensatoire devraient tenir compte des sources d'instabilité. Ils devraient aussi permettre des transferts automatiques et rapides et de préférence s'intéresser aux fluctuations des recettes nettes d'exportation plutôt qu'à la variabilité des cours mondiaux. Les ménages et les coopératives ayant un rôle actif à jouer, des outils de gestion des risques devraient être mis à leur disposition par le biais d'un fonds indépendant soutenu par un mécanisme compensatoire et par les pouvoirs publics. Il était important de prévoir des filets de sécurité pour aider les agriculteurs à faire face

aux risques. La situation des pays importateurs nets plutôt que des pays tributaires des exportations de produits de base a été mise en avant, en référence au cas spécifique du pétrole. Il a été suggéré que la CNUCED approfondisse son travail d'analyse des mécanismes de financement compensatoire, notamment dans le contexte spécifique de l'énergie.

74. Le Représentant permanent adjoint de l'Ouganda a présenté le rapport de la Réunion d'experts sur la participation des pays en développement aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial. L'adaptation aux changements se produisant dans l'économie de l'énergie serait difficile pour de nombreux pays en développement, mais la nouvelle situation ouvrait également des perspectives en termes de promotion de la diversification des sources d'énergie exploitables et de réduction de la pauvreté. La réalité des prix élevés pouvait être utilisée comme un moyen de promouvoir un développement durable, notamment avec l'exploitation de différentes sources d'énergie renouvelables et le recours à des mécanismes de coopération entre producteurs et consommateurs.

***Débat interactif sur le thème: «Énergie: promouvoir le dialogue international et obtenir une meilleure composition de l'approvisionnement en énergie»***

75. Les prix élevés du pétrole avaient accéléré le débat mondial sur l'énergie. Les prix restaient certes une importante préoccupation, mais les émissions de CO<sub>2</sub> et le réchauffement planétaire étaient également importants à long terme. Harmoniser les objectifs des pays producteurs et des pays consommateurs de pétrole passait par un dialogue, non seulement entre producteurs et consommateurs, mais aussi entre consommateurs des pays de l'OCDE et consommateurs d'autres groupements de pays. L'importance stratégique de l'énergie pour le développement et la nécessité d'une coopération régionale dans le secteur de l'énergie en Afrique ont été mises en avant. On a également souligné le rôle de différentes sources d'énergie de remplacement dans le contexte des prix élevés du pétrole. La Banque de la CEDEAO et la CNUCED avaient institué un fonds destiné à contribuer au financement de la production de biocombustibles en Afrique de l'Ouest, avec un premier projet portant sur la culture du jatropha au Ghana. Il y avait là des forces potentielles à mobiliser en faveur du développement, à condition d'établir des liens avec l'économie locale. Les biocombustibles étaient un nouveau secteur à développer, mais c'était un secteur où il existait déjà de bonnes pratiques ayant fait leurs preuves.

## Chapitre V

### ACCÈS AUX MARCHÉS, ENTRÉE SUR LES MARCHÉS ET COMPÉTITIVITÉ (Point 4 de l'ordre du jour)

76. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants:

«Accès aux marchés, entrée sur les marchés et compétitivité – Note d'information du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.1/83);

«Rapport de la Réunion d'experts sur la participation des pays en développement aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce international: le secteur énergétique» (TD/B/COM.1/EM.31/3).

77. Le secrétariat a également présenté son nouveau système d'information sur le commerce Sud-Sud, encore en chantier, qui s'inscrivait dans le droit fil des conclusions de l'examen à mi-parcours ayant fait suite à la onzième session de la Conférence.

#### *Obstacles non tarifaires*

78. La Commission a entendu un exposé du secrétariat sur l'état d'avancement des travaux relatifs aux obstacles non tarifaires. Le Groupe de personnalités chargé d'étudier la question, créé par le Secrétaire général de la CNUCED, s'était réuni pour la première fois le 12 juillet 2006, à Genève. Certains de ses membres avaient suggéré d'utiliser le système TRAINS comme noyau d'une base de données plus complète à ce sujet. On avait également proposé de rassembler des données non seulement auprès des sources officielles des pays qui imposaient ces obstacles, mais encore auprès des négociants qui s'y heurtaient, au moyen d'enquêtes. Trois catégories d'utilisations finales avaient été définies: a) négociations commerciales et établissement de normes; b) recherche et analyse; c) renforcement des capacités dans les pays en développement. Le Groupe avait décidé d'établir une équipe d'appui multiorganisations (l'Équipe MAST) chargée d'apporter une contribution technique à ses travaux de fond. À l'invitation du Secrétaire général de la CNUCED, les organisations ou organismes suivants avaient accepté de faire partie de l'Équipe: la Banque mondiale, le Centre du commerce international CNUCED/OMC, le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'Équipe MAST avait tenu sa première réunion le 18 octobre 2006 au siège de la Banque mondiale, à Washington. À cette occasion, la Commission du commerce international des États-Unis et le Service de la recherche économique du Ministère américain de l'agriculture avaient été invités à faire part de leur expérience et de leurs préoccupations. Deux spécialistes du commerce avaient également pris part à la réunion.

79. Les participants à cette réunion étaient convenus que la définition des obstacles non tarifaires devrait être large et englober toutes les mesures de politique commerciale pouvant entraver les échanges, sans a priori quant à la question de savoir si telle ou telle mesure avait été imposée dans l'intention expresse de limiter les importations ou de protéger les consommateurs.

Ils avaient également décidé de prendre le Système de codification de la CNUCED comme point de départ pour établir une nouvelle classification des obstacles non tarifaires. La CNUCED avait exposé la possibilité de créer un portail Web ouvert aux utilisateurs pour rassembler les données existantes sur ces obstacles et en collecter de nouvelles, et avait également proposé un mécanisme pour recueillir des informations auprès des exportateurs et des importateurs via l'Internet. Elle avait en outre soumis, pour observations, une classification actualisée des obstacles non tarifaires pour le système TRAINS. La collecte de données sur ces obstacles exigeant des ressources importantes (personnel, mise au point de logiciels et entretien du matériel informatique), il avait été proposé d'entreprendre un projet pilote, limité d'abord à quelques pays, avec l'aide financière de donateurs. Ces propositions de la CNUCED devaient être examinées à la deuxième réunion de l'Équipe MAST, le 5 avril 2007, au siège de la FAO, à Rome.

80. La Commission a noté avec préoccupation que depuis 1995, les obstacles non tarifaires s'étaient multipliés, ce qui compromettait les efforts de libéralisation tarifaire en général et nuisait aux perspectives d'exportation des pays en développement en particulier. Ainsi, le nombre de mesures techniques imposées par les pouvoirs publics – prescriptions en matière d'essai et de certification, par exemple – avait septuplé. Les participants ont souligné qu'il était prioritaire de renforcer la coopération internationale pour venir à bout des obstacles non tarifaires, qui touchaient toutes les formes de commerce et tous les pays. À cet égard, la Commission appuyait pleinement les travaux du Groupe de personnalités créé par le Secrétaire général ainsi que de l'Équipe d'appui multiorganisations, et se félicitait de la décision de faire du système TRAINS le moteur de ces importantes activités.

### ***Secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial***

81. La Commission a entendu un exposé concernant le rapport de la troisième Réunion d'experts sur la participation des pays en développement aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial, consacrée au secteur énergétique. Priorité devrait être donnée à plusieurs questions de politique générale. *Au niveau national*, il importait d'élaborer des stratégies concernant les biocombustibles, notamment à des fins de sécurité alimentaire, après un examen attentif de plusieurs points importants (utilisateurs finals de la production de biocombustibles, superficie foncière requise, techniques de transformation, effets économiques et environnementaux, aides de l'État, investissement dans l'infrastructure de distribution, etc.). En ce qui concernait le pétrole et le gaz, il fallait encourager les bénéficiaires de revenus exceptionnels à mettre ceux-ci au service du développement, et éviter une «malédiction des ressources» en augmentant la participation locale et en développant les liens avec d'autres secteurs. *Au niveau international*, il était important de moduler le panier énergétique, de mettre en place les mécanismes de financement voulus et d'encourager un dialogue transparent entre producteurs et consommateurs. Pour ce qui était des biocombustibles, il était indispensable d'instaurer un régime commercial plus libéral et des critères équitables, ainsi que d'utiliser le Mécanisme pour un développement propre (MDP) du Protocole de Kyoto afin d'attirer de nouveaux investissements dans les pays en développement et de favoriser le transfert de technologie à ces pays. Quant au pétrole et au gaz, en particulier dans le cas de l'Afrique, il fallait poursuivre la coopération internationale pour trouver les moyens d'aider les importateurs confrontés à des prix élevés et instables (par un financement compensatoire, une collaboration entre importateurs et producteurs, etc.). La CNUCED devrait redoubler d'efforts dans le domaine de l'énergie, du commerce et du développement durable.

82. La Commission a loué l'initiative CNUCED-Philips concernant l'électronique en Afrique australe, et a encouragé la CNUCED à prendre des mesures analogues dans d'autres secteurs dynamiques et dans d'autres pays en développement, ainsi que dans des pays en transition.

### *Évolution des flux commerciaux et des tarifs douaniers*

83. On a fait observer qu'en 2006, le taux de croissance des exportations mondiales avait été plus de deux fois supérieur à celui de la production mondiale, ce qui témoignait d'une intégration économique de plus en plus grande. Au cours des dernières années, les pays en développement avaient fait preuve d'un dynamisme commercial tout à fait remarquable: leurs échanges avaient augmenté à peu près deux fois plus vite que le commerce mondial. On ne pouvait que se féliciter de l'établissement par le secrétariat d'une base de données sur le commerce Sud-Sud, la première en son genre. Elle contenait des séries chronologiques sur les échanges bilatéraux entre pays en développement, au niveau des positions à six chiffres du Système harmonisé. La CNUCED devrait élargir et approfondir ses travaux de recherche et d'analyse sur la dynamique du commerce Sud-Sud, et en particulier sur des questions comme la nouvelle géographie commerciale et son évolution, les secteurs en plein essor et la complémentarité croissante des échanges des pays en développement. Elle devrait aussi publier régulièrement des données et des analyses concernant le commerce Sud-Sud.

84. En ce qui concernait les tarifs douaniers, ils avaient partout fléchi ces dernières années, mais les pays développés imposaient encore aux pays en développement et aux PMA des droits plus élevés que ceux qu'ils pratiquaient entre eux – ce qui entravait l'accès de ces partenaires commerciaux à leurs marchés. Certains des principaux produits achetés par les pays développés aux PMA étaient encore frappés de droits relativement élevés, à deux chiffres. La progressivité des droits causait toujours un grand souci aux pays en développement.

85. L'issue des négociations de Doha sur l'abaissement des droits pour les produits dont l'exportation présentait un intérêt pour les pays en développement demeurait incertaine. Des consultations intensives et des négociations plurilatérales étaient cependant en cours. Il fallait fixer des objectifs relativement ambitieux pour l'accès aux marchés des produits agricoles et non agricoles et les négociateurs devaient concilier cette ambition avec les principes du traitement spécial et différencié et d'une «réciprocité qui ne soit pas totale» pour les pays en développement, chose qui n'était pas aisée.

86. Certains participants ont réaffirmé leur appui à la nouvelle série de négociations dans le cadre du Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC) et ont remercié le secrétariat du concours qu'il apportait à ces négociations.

## Chapitre VI

### LE COMMERCE DES SERVICES ET SES INCIDENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT (Point 5 de l'ordre du jour)

87. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants:

«Le commerce des services et ses incidences sur le développement – Note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.1/85);

«Rapport de la Réunion d'experts sur l'accès universel aux services»  
(TD/B/COM.1/EM.30/3);

«Rapport de la Réunion du Groupe spécial d'experts sur les services de logistique»  
(TD/B/COM.1/AHM.1/3).

88. Les participants étaient d'avis que la question des accords commerciaux régionaux (ACR) relatifs aux services était étroitement liée au développement. La note du secrétariat (TD/B/COM.1/85) mettait en lumière: i) les tendances économiques; ii) les tendances des ACR et ce qui les motivait; iii) les diverses approches en matière de libéralisation et de coopération; iv) l'interface entre le régionalisme et le multilatéralisme. Elle présentait une excellente analyse, claire et équilibrée, de questions complexes et délicates. Étant donné la nouveauté des idées et l'utilité des recherches et des recommandations, la CNUCED devrait poursuivre son travail d'analyse. Il fallait également la féliciter de l'aide qu'elle apportait aux pays en développement pour: i) les évaluations, ii) la conclusion d'ACR tant Sud-Sud (dans le cadre de la Communauté de développement de l'Afrique australe, par exemple) que Nord-Sud (accords de partenariat économique entre les États ACP et l'Union européenne), et iii) le renforcement de la collaboration entre groupes régionaux dans le domaine des services.

89. Les résumés des présidents des réunions d'experts de 2006 (sur l'accès universel aux services, en novembre, et sur les services logistiques, en juillet) ont été présentés aux participants. Ceux-ci ont appelé l'attention sur les liens étroits entre la réduction de la pauvreté et l'accès universel, sur le rôle de l'État et sur la nécessité d'un ajustement optimal des politiques. Ils ont aussi souligné l'importance des services logistiques pour la compétitivité des pays et leur intégration dans l'économie mondiale, et fait état des problèmes d'offre rencontrés par les pays en développement et les PMA. Pour que la libéralisation soit bénéfique, il fallait que soient réunies certaines conditions préalables concernant la réglementation, l'infrastructure, la technologie et les ressources humaines. Les deux réunions ont été jugées très utiles pour la formulation de politiques aux niveaux national, régional et multilatéral, et leur approche intégrée et novatrice (associant responsables de la réglementation, dirigeants, représentants de la société civile et négociateurs commerciaux) a été louée. La CNUCED a été priée de poursuivre les travaux dans ces domaines.

90. Étant donné la croissance et l'importance des services et de leur commerce, il était essentiel qu'ils *contribuent effectivement au développement*. Les échanges de services entre pays en développement se faisaient principalement au niveau régional et s'accompagnaient d'une prolifération d'accords bilatéraux, sous régionaux et interrégionaux, dont un nombre croissant

d'ACR Sud-Sud. Les accords commerciaux régionaux dans le domaine des services étaient conclus non seulement pour des raisons économiques, mais encore pour des raisons *stratégiques* (développement, stabilité, sécurité, considérations géopolitiques, souci d'attirer l'IED), notamment dans le cas de l'Union européenne. Leur examen (COMESA, Mercosur, CARICOM, ANASE, SADC, CE, ALENA) révélait des différences, mais aussi des points communs. On distinguait trois grands types d'accords: les accords du type AGCS, avec quatre modes; les accords du type ALENA, avec une section distincte consacrée à l'investissement; les accords européens, pour lesquels la libéralisation du commerce des services procédait d'une volonté d'intégration plus poussée. De nombreux ACR avaient un *champ d'application universel* mais *excluaient certains secteurs sensibles*, prévoyaient une *libéralisation progressive* (négociations/application échelonnées) et différaient quant aux *méthodes de libéralisation*, avec des listes soit positives soit négatives. Les deux méthodes pouvaient aboutir au même degré de libéralisation, mais la liste négative exigeait de plus grandes compétences de la part des négociateurs, ce qui posait des problèmes particuliers aux pays en développement qui n'avaient pas encore de réglementation en la matière. Les accords Nord-Sud favorisaient une plus grande intégration et couvraient souvent des questions «nouvelles» (investissement, marchés publics, concurrence).

91. La libéralisation du commerce des services *allait plus loin que la classique libéralisation de celui des «biens»*, les obstacles prenant la forme de règlements nationaux. Pour favoriser le développement, elle devait donc tenir compte du rôle de la réglementation et de ses particularités sectorielles. Les accords commerciaux régionaux pouvaient faciliter la réglementation, le renforcement des institutions et le développement de secteurs de services compétitifs, mais il était nécessaire de renforcer les capacités et de mettre en place des *mécanismes de coopération*, en particulier dans un contexte Nord-Sud – accords de reconnaissance mutuelle ou mesures concernant la concurrence, la sécurité sociale, la double imposition ou le développement des marchés régionaux, par exemple. Les ACR facilitaient les activités commerciales intrarégionales et certains contribuaient à l'harmonisation des réglementations nationales.

92. Certains accords commerciaux régionaux contribuaient aussi à *faciliter le mouvement temporaire des personnes physiques*. On pouvait citer les démarches inspirées de l'AGCS (application générale au mouvement temporaire de prestataires de services, mais engagements sélectifs en matière de libéralisation), de l'ALENA (qui mettait l'accent sur les personnes hautement qualifiées) et du marché interne de l'EU (intégration plus poussée des marchés du travail). Une plus grande intégration économique, des niveaux de développement analogues et la proximité géographique facilitaient le mouvement des personnes physiques, mais la libéralisation dans le cadre d'accords commerciaux régionaux pouvait entraîner un renforcement des contrôles aux frontières extérieures. Pour que le mouvement des personnes physiques contribue au développement, il fallait étudier les moyens de faciliter les déplacements, d'encourager les migrations de retour, de limiter l'exode des cerveaux et de réduire le coût des transferts de fonds, et s'attaquer aux problèmes sociaux. On a souligné la nécessité de faciliter davantage le mouvement des personnes physiques.

93. La Commission a examiné des *exemples d'ACR relatifs aux services*, les incidences des ACR sur les négociations du Cycle de Doha concernant les services et l'interface entre le multilatéralisme et le régionalisme. Les conditions d'accès aux marchés en régime NPF déterminant le niveau des préférences susceptibles d'être accordées dans le contexte régional, *les ACR sur les services tendaient à aller plus loin que l'AGCS*. En outre, l'article V de l'Accord

général sur le commerce des services prévoyait des engagements de type «AGCS plus». Malgré certaines différences, les engagements pris par les pays dans les ACR allaient au-delà de leurs engagements au titre de l'AGCS ou des offres qu'ils avaient faites dans le cadre du Cycle de Doha, et tendaient à aboutir à une libéralisation effective. Certains combinaient *statu quo* et liste positive. On a souligné la nécessité de *procéder par étapes*, en enchaînant réforme de la politique nationale, adoption de lois et règlements complémentaires, puis intégration de la libéralisation dans le cadre de l'AGCS et des ACR. *Les accords sur les services posaient des problèmes mais offraient aussi des possibilités* (impact des avantages du premier arrivé dans des secteurs où les coûts irrécupérables étaient importants; manque de ressources pour des négociations multiples; liens entre systèmes multilatéraux et régionaux – par exemple, libéralisation régionale du Mode 4 ayant des incidences sur l'action multilatérale ou ajout de questions nouvelles).

94. On a noté que *le commerce Sud-Sud des services continuait à croître*, de même que le nombre *d'ACR entre pays en développement*. Ces accords servaient à tester la libéralisation, permettaient une coopération entre pays ayant des lois et règlements analogues, une capacité d'offre similaire et des affinités culturelles, créaient des économies d'échelle, contribuaient à renforcer les capacités d'offre, stimulaient les industries naissantes et offraient un outil pour exploiter les avantages du commerce Sud-Sud. Ils constituaient *une base pour la libéralisation multilatérale ou la libéralisation à l'égard de tiers* (accords de partenariat économique). Les États ACP n'étaient pas tous prêts à inclure les services dans les accords de partenariat économique qui devaient être conclus avant la fin de 2007, mais ceux qui étaient disposés à le faire insistaient sur l'importance de l'adoption de listes positives. Tout accord Nord-Sud devrait contribuer au développement, les éléments clefs étant l'application effective d'un traitement spécial et différencié, le renforcement des capacités et l'accès réel au marché dans les secteurs ou pour les modes d'exportation intéressant les pays en développement, en particulier le Mode 4. Comme le secteur tertiaire des pays en développement était encore naissant, l'ouverture réciproque des marchés Nord-Sud risquait d'amoinrir les avantages attendus des ACR Sud-Sud.

95. Pour certains, l'action multilatérale était le meilleur moyen de libéraliser le commerce mondial; pour d'autres les ACR concernant les services étaient plus dynamiques et pouvaient servir de tremplin – par exemple, les pays ayant conclu de tels accords étaient avantagés dans les négociations multilatérales, car ils pouvaient plus facilement définir leurs mesures de libéralisation. La libéralisation des services était difficile à quantifier et on manquait de données sur l'application des ACR. Il ne suffisait pas de tenir compte des aspects liés à l'accès aux marchés: il fallait aussi prendre en considération les avantages de l'investissement, de la technologie, du Mode 4 et des mécanismes de coopération. À propos des *règles d'origine concernant les services*, on se heurtait à certaines difficultés techniques, dues notamment à l'ambiguïté de la notion d'«opérations commerciales substantielles». Quant à la conformité avec l'article V, la question se posait de savoir si les ACR excluant un mode *étaient compatibles* avec le principe du traitement spécial et différencié (les règles de l'OMC établissaient les conditions d'application des ACR, mais manquaient de clarté, par exemple en ce qui concernait la définition d'expressions comme «un nombre substantiel de secteurs» ou «exclusion a priori d'un mode de fourniture quel qu'il soit»). On a proposé de préciser les règles de l'OMC concernant les accords commerciaux régionaux et évoqué le potentiel du mécanisme pour la transparence.

96. Pour *mettre effectivement les ACR au service du développement*, il fallait assurer une interface fructueuse entre les systèmes multilatéraux et régionaux (et notamment empêcher la «pagaille», en évitant la fragmentation et en renforçant la cohérence), ce qui exigeait une



meilleure compréhension des tendances régionales et des incidences sur le développement (rassemblement de données, évaluation de la réglementation, idée plus claire des effets des ACR sur le développement). La CNUCED avait besoin de ressources pour aider les pays en développement à aborder les accords Nord-Sud en toute connaissance de cause, pour renforcer les ACR Sud-Sud, en vue notamment de développer les capacités réglementaires et institutionnelles ainsi que la capacité d'offre, et pour accroître la cohérence entre les efforts de libéralisation du commerce des services déployés aux niveaux multilatéral et régional et entre les différentes initiatives régionales.

## Chapitre VII

### COMMERCE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

(Point 6 de l'ordre du jour)

97. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants:

«Commerce, environnement et développement – Note d'information du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.1/86);

«Report of the wrap-up workshop of the UK-DFID-funded UNCTAD Project “Building Capacity for Improved Policy Making and Negotiation on Key Trade and Environment Issues” and the 2006 Annual Session of UNCTAD’s Consultative Task Force on Environmental Requirements and Market Access for Developing Countries, Geneva, 3-4 July 2006» (rapport de l'atelier sur le projet de la CNUCED financé par le DFID (Royaume-Uni) pour le renforcement des capacités de décision et de négociation concernant les grandes questions de commerce et d'environnement, et de la réunion annuelle du Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés, Genève, 3 et 4 juillet 2006) (UNCTAD/DITC/TED/MISC/2006/1).

98. En ce qui concernait les *négociations commerciales sur les biens et services environnementaux* prévues au paragraphe 31 iii) de la Déclaration ministérielle de Doha, il s'agissait principalement d'assurer la convergence et la complémentarité des efforts déployés pour atteindre trois objectifs: la viabilité environnementale, le développement et la libéralisation du commerce. L'éventail des positions était très large. Certains membres de l'OMC étaient favorables à une démarche très pragmatique dans la perspective de l'offre, consistant pour les pays à établir eux-mêmes et à présenter des listes de biens environnementaux pour lesquels ils souhaitaient obtenir des réductions tarifaires dans le cadre des négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles. D'autres s'intéressaient à de nouvelles modalités de négociation qui permettent l'accomplissement du mandat et qui tiennent pleinement compte des besoins et des priorités des pays en développement membres de l'OMC. Il y avait des asymétries nord-sud. Nombre de biens faisant l'objet de négociations étaient des produits de haute technicité ayant une forte valeur ajoutée. L'idée d'une «liste évolutive» ne pouvait que perpétuer ces asymétries. Certaines questions susceptibles de rétablir un certain équilibre n'avaient pas été convenablement traitées dans les négociations: par exemple, l'inclusion dans la gamme de produits visés de biens écologiques comme les biocarburants, les produits agricoles et les produits fondés sur le savoir traditionnel. On notait aussi l'absence d'autres éléments de rééquilibrage importants, comme les obstacles non tarifaires, le financement de la technologie et les subventions, les droits de propriété intellectuelle et le transfert de technologie.

99. Quelle que soit la démarche retenue pour les négociations, elle aurait d'importantes conséquences à long terme. Le risque tenait à l'absence de critères, ce qui pourrait créer un précédent, entraîner une mauvaise présentation de la question dans les pourparlers sur la libéralisation du commerce, avec des conséquences pour les cycles suivants, et conduire à traiter la question sur la base du pouvoir de négociation.

100. La perspective d'une percée dans les négociations au cours des deux ou trois mois à venir influait sur le déroulement des travaux à court terme. Si des négociations approfondies n'étaient plus envisageables, les membres pourraient-ils s'accommoder de discussions qui ne répondaient pas entièrement au mandat, mais qui préservait leurs chances de parvenir à des résultats symétriques et neutres? On a exprimé l'opinion que les membres de l'OMC devraient négocier non pas au sujet des objectifs, ce qui ne ferait que compliquer les choses, mais au sujet des produits pouvant être qualifiés d'écologiques. Le mandat pouvait être considéré comme simple et clair. Il était manifestement lié à d'autres objectifs de développement, notamment ceux de l'ONU, et n'excluait pas l'intervention des diverses institutions et des ONG compétentes, mais il ne s'agissait pas d'une panacée sociale et environnementale.

101. On pourrait se fonder sur les objectifs de développement du Millénaire et en dériver de nombreux objectifs de négociation: approvisionnement en eau potable, drainage, assainissement, élimination des eaux usées et des déchets et exploitation des sources d'énergie renouvelables. En outre, les choix effectués par les membres de l'OMC pourraient être liés aux accords multilatéraux concernant l'environnement.

102. Il manquait un chaînon entre les travaux normatifs de l'ONU et les négociations menées dans d'autres instances, en particulier l'OMC. Il fallait examiner les questions techniques dans une optique plus générale, en tenant compte d'autres processus et d'autres dynamiques. Cela était important dans le cadre de la réforme de l'ONU, des préparatifs de la douzième session de la Conférence et du suivi de la Conférence sur le financement du développement.

103. La CNUCED fournissait un appui particulièrement important aux négociations: c'était l'organisme le plus présent non seulement moralement, mais encore matériellement. Elle veillait à la coordination, fournissait des conseils et des informations et aidait les pays en développement à acquérir les compétences nécessaires ainsi qu'à se familiariser avec les leçons de l'expérience acquise dans d'autres instances. Plusieurs représentants ont déclaré que la CNUCED devrait continuer à jouer un rôle de premier plan dans ce domaine pour orienter les négociations dans la perspective du développement. En tant que principal organisme observateur, elle devrait être encore plus proche de la dynamique de négociation. On a exprimé l'opinion que, les négociations en étant à un stade avancé, la CNUCED devrait privilégier les questions pratiques et s'attacher principalement à définir les produits intéressant les pays en développement ainsi qu'à aider les délégations à mieux cerner leurs intérêts et à traduire ceux-ci en propositions de négociation. La Commission a noté que la prochaine livraison de la publication «Trade and Environment Review» traiterait de questions soulevées pendant la session.

104. *En ce qui concernait le commerce et le développement dans l'optique des changements climatiques*, les participants ont souligné que, d'après des rapports d'évaluation du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le réchauffement de la planète s'accélérait à cause de l'activité humaine. Les changements climatiques avaient déjà et auraient de plus en plus des répercussions néfastes sur l'environnement, l'économie, les perspectives des pays développés et des pays en développement et, en définitive, sur l'ensemble des activités humaines et le bien-être de tous les habitants du globe, aussi s'employait-on activement à trouver des solutions à ce qui était un des principaux problèmes politiques, techniques et sociaux du siècle. Les pays n'étaient pas tous également armés pour faire face aux effets des changements climatiques, les plus pauvres étant les moins aptes à y remédier, et les conditions géographiques rendaient certains plus vulnérables que d'autres.

105. Il serait cependant difficile et long de passer à une économie à faible émission de carbone et de modifier les systèmes énergétiques et les stratégies d'investissement. On prévoyait que la demande mondiale d'énergie augmenterait de 60 % d'ici à 2030 et les combustibles fossiles continueraient à dominer le panier énergétique. Les émissions de gaz à effet de serre proviendraient de plus en plus des pays en développement, en raison de leur croissance et de l'augmentation de leur population. D'avis général, les mesures prises pour faire face aux changements climatiques ne devraient pas faire obstacle au développement ni empêcher les pays du tiers monde d'atteindre leurs objectifs en matière de croissance économique et de réduction de la pauvreté. Les investissements dans l'énergie verte pouvaient contribuer au passage à une économie à faible émission de carbone. Contrairement à une opinion répandue, les pays en développement prenaient des mesures énergétiques dans ce sens. On a cité l'exemple du Brésil qui était devenu le premier producteur mondial d'éthanol, de l'Inde qui jouait un grand rôle dans le domaine de l'énergie éolienne et de la Chine qui faisait de très gros investissements dans les sources d'énergie renouvelables.

106. Une grande attention a été consacrée au Protocole de Kyoto et à ses mécanismes de flexibilité, en particulier le Mécanisme pour un développement propre (MDP). On a souligné que l'adoption et l'entrée en vigueur du Protocole marquaient une étape très importante dans la réduction des émissions de carbone, tout d'abord parce que, pour la première fois, un grand nombre de pays avaient accepté de contracter des engagements contraignants dans ce domaine, et ensuite parce que cet instrument ouvrait la voie à l'établissement d'un marché du carbone. Le Protocole de Kyoto viendrait à expiration en 2012, mais des négociations intensives étaient en cours pour définir le scénario ultérieur. Le MDP s'était révélé très utile pour exploiter pleinement les possibilités d'investissement, assurer la réduction des émissions au moindre coût et diffuser largement des techniques écologiques. Jusqu'alors, 561 projets avaient été enregistrés et approuvés par le Conseil exécutif indépendant du MDP, et 1 600 autres étaient dans la filière. Le Mécanisme avait déjà obtenu des réductions d'émissions représentant plus de 1,9 milliard de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>. Les prix du carbone étant bien supérieurs à 10 dollars la tonne, il y avait un énorme potentiel d'investissement vert dans les pays en développement. Ceux-ci utilisaient efficacement le MDP, proposaient des solutions novatrices et défendaient des projets unilatéraux qui ne dépendaient pas des investissements des pays développés. Plusieurs pays en développement, en particulier de petits pays et des PMA, avaient cependant besoin d'une assistance technique accrue pour tirer le meilleur parti du Mécanisme. Le régime actuel et futur dans le domaine des changements climatiques devrait offrir la possibilité de créer des emplois et des débouchés ainsi que de mettre au point et commercialiser des produits, des technologies et des services nouveaux. Les pouvoirs publics devraient donc prendre des mesures à cette fin et faire passer un message clair à l'industrie. Les participants ont étudié le cas du Brésil, premier producteur d'éthanol. Il est apparu que ce pays avait procédé à une longue série d'améliorations technologiques qui en avaient fait un producteur extrêmement efficace de biocarburants et de technologies connexes. On a également noté que les règles et pratiques commerciales pouvaient entraver la libre circulation des biens, des services et des technologies dont les pays avaient besoin pour atteindre leurs objectifs en matière de réduction des émissions.

107. En conclusion, on a souligné que la question des changements climatiques était étroitement liée au développement et que la CNUCED devrait donc lui accorder un rang de priorité élevé. Les travaux analytiques et les activités de coopération technique menés dans le cadre de l'Initiative biocombustibles ont été loués par les représentants de plusieurs pays.

## Chapitre VIII

### **APPLICATION DES CONCLUSIONS CONCERTÉES ET DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION, NOTAMMENT SUR LE SUIVI DE L'APRÈS-DOHA** (Point 7 de l'ordre du jour)

108. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants:

«Rapport intérimaire sur l'application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, notamment sur le suivi de l'après-Doha» (TB/B/COM.1/87);

«DITC Activity Report: Note by the UNCTAD secretariat»  
(UNCTAD/DITC/MISC/2006/14).

109. La Commission a pris note du rapport du secrétariat sur les activités réalisées en 2006 par la Division du commerce des biens et services, et des produits de base.

## Chapitre IX

### QUESTIONS DIVERSES (Point 9 de l'ordre du jour)

#### Deuxième assemblée annuelle du Réseau mondial de banques d'import-export et d'institutions de financement du développement (G-NEXID)

##### Résumé du Président

110. Le Président honoraire du G-NEXID a présenté le rapport sur la deuxième assemblée annuelle du Réseau mondial de banques d'import-export et d'institutions de financement du développement (G-NEXID), qui avait eu lieu le 22 mars 2007. Il a dit qu'à la séance de la matinée les activités et le plan futur du Réseau avaient été examinés. Les institutions membres avaient été informées qu'un bureau du G-NEXID avait été ouvert à Genève, avec le concours des autorités suisses et le soutien de la CNUCED. L'augmentation du nombre de membres du G-NEXID à 15 institutions faisait que le Réseau couvrait désormais l'Asie, l'Afrique, l'Europe et l'Amérique latine, et cette évolution rapide était un motif de satisfaction. En outre, il avait été convenu que la couverture du Réseau devait continuer d'être étendue à des régions géographiques encore non représentées. La réunion avait été marquée par le lancement technique du site Web officiel du G-NEXID ([www.gnexid.org](http://www.gnexid.org)), l'objectif étant de créer une présence en ligne compétitive et d'offrir un moyen d'échange d'informations et d'expériences, de formation (avec le soutien de la CNUCED, qui fournirait des programmes autodidactiques et des programmes d'enseignement à distance sur le financement des produits de base et du commerce) et de création de marques, ainsi que de faciliter les transactions d'une manière générale entre les institutions membres.

111. Un consensus s'était formé sur les activités que le G-NEXID devrait entreprendre à court terme et à moyen terme: conception de programmes pour le développement des PME à travers des activités de renforcement des capacités; programmes de formation destinés aux institutions membres, avec des échanges d'expériences et de personnel; institution d'un forum ouvert sur des thèmes intéressant le commerce et l'investissement Sud-Sud (qui, dans l'idéal, pourrait se tenir une journée avant l'assemblée annuelle); conception d'outils permettant au forum du G-NEXID de tenir lieu de plate-forme d'échanges pour proposer des solutions aux institutions/pays membres; et information sur les transactions commerciales bilatérales sur le site Web au bénéfice et pour l'information des autres institutions membres.

112. La séance de l'après-midi avait été consacrée à des exposés sur divers sujets techniques, dont la base de données sur le commerce Sud-Sud de la CNUCED et les premiers résultats qui s'en dégageaient concernant le dynamisme des pays du Sud dans le commerce international, l'intelligence économique avec les outils de gestion des connaissances et de l'information de la CNUCED Infocomm et Infoshare, et les moyens d'améliorer l'accès des PME au financement en utilisant les compétences de gestion en tant que «garantie», avec une étude de cas du programme de services pour le développement de la gestion des entreprises – initiative conjointe du Centre du commerce international et de l'Exim Bank India.

113. Une séance avait été consacrée à un échange d'expériences entre institutions membres dans des domaines concernant la coopération et le financement Sud-Sud. Un large consensus s'était

dégagé sur le plan d'activités pour 2007. Il avait été décidé que le G-NEXID devait vivement encourager les accords bilatéraux et multilatéraux entre banques d'import-export et institutions de financement du développement, et que cette coopération devrait réduire les coûts de transaction du commerce, dynamiser les investissements internationaux, faciliter le financement d'entreprises nouvelles et novatrices et favoriser la croissance de «marchés de niche». Il était escompté que le nouveau réseau permettrait aux pays en développement de tirer des enseignements de leurs expériences respectives et d'échanger des pratiques efficaces pour la pénétration de nouveaux marchés, le financement de biens et services non traditionnels et la définition de méthodes de partage des risques en matière d'investissements.

114. Les membres du G-NEXID des différents continents s'étaient déclarés enthousiasmés par l'évolution enregistrée l'année précédente et comptaient vivement que le forum devienne un important catalyseur du renforcement de la coopération Sud-Sud, en mettant particulièrement l'accent sur le développement du commerce et des PME, avec le soutien et les conseils continus de la CNUCED.

## **Chapitre X**

### **DÉCISIONS DE LA COMMISSION**

115. À sa séance plénière de clôture, le 23 mars 2007, la Commission a adopté des recommandations concertées (voir le chapitre I plus haut). Elle a pris note des rapports des trois réunions d'experts et de la réunion spéciale d'experts – documents TD/B/COM.1/EM.32/3, TD/B/COM.1/EM.31/3, TD/B/COM.1/EM.30/3 et TD/B/COM.1/AHM.1/3. Elle a aussi pris note du rapport de la deuxième assemblée annuelle du Réseau mondial de banques d'import-export et d'institutions de financement du développement (G-NEXID).

116. À la même séance, au titre du point 8 de son ordre du jour, la Commission a décidé que l'ordre du jour et les dates de sa douzième session, ainsi que les thèmes des réunions d'experts, seraient arrêtés par le Conseil du commerce et du développement, en avril 2007.



## Chapitre XI

### QUESTIONS D'ORGANISATION

#### A. Ouverture de la session

117. La onzième session de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base a été ouverte au Palais des Nations, à Genève, le 19 mars 2007 par M. Miguel Bautista (Philippines), Vice-Président de la Commission à sa dixième session.

#### B. Élection du Bureau

118. À sa séance plénière d'ouverture, le 19 mars 2007, la Commission a élu le Bureau ci-après:

Président:	M. Christophe Guilhou (France)
Vice-Présidents:	M. Ambroise Balima (Burkina Faso) M <sup>me</sup> Dulce Ma. Valle (Mexique) M. Ahmad Khalil Nasri (Afghanistan) M. Pere Marzábal Martinez (Espagne) M. Dmitri Fomchenko (Biélorus)
Rapporteur:	M <sup>me</sup> Dinar Henrika Sinurat (Indonésie)

#### C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

119. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.1/81; l'ordre du jour de la onzième session se lisait donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Produits de base et développement.
4. Accès aux marchés, entrée sur les marchés et compétitivité.
5. Le commerce des services et ses incidences sur le développement.
6. Commerce, environnement et développement.
7. Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, notamment sur le suivi de l'après-Doha.
8. Ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

**D. Adoption du rapport de la Commission au Conseil  
du commerce et du développement**

120. À sa séance plénière de clôture, le 23 mars 2007, la Commission a adopté son projet de rapport (TD/B/COM.1/L.33 et Add.1, 2 et 3), sous réserve des modifications qui pourraient être apportées au résumé des déclarations; elle a décidé d'inclure dans son rapport les résumés du Président sur les points de fond de l'ordre du jour et a autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport en y incorporant le compte rendu des travaux de la séance plénière de clôture.

## Annexe I

### PROPOSITIONS DE MESURES FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS DES OPTIONS STRATÉGIQUES

**A. Produits de base et développement:** Pour renforcer la contribution des produits de base au développement, à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des OMD, les options et mesures ci-après pourraient être envisagées. *Au niveau national:* a) renforcer la capacité d'appliquer les normes et d'assurer la certification; b) répondre aux besoins spécifiquement nationaux en matière de financement et de gestion des risques; et c) renforcer le processus d'intégration des agriculteurs dans les chaînes d'approvisionnement afin d'accroître leur participation aux marchés mondiaux de produits de base, notamment par le biais de partenariats public-privé, le développement des marchés grâce à la création de bourses de produits, et une évaluation des avantages pouvant être procurés par l'accès à des marchés de niche. *Au niveau international:* a) renforcer le commerce et la coopération régionale Sud-Sud dans le secteur des produits de base; et b) intensifier la coopération pour le développement et les partenariats internationaux dans le secteur des produits de base.

**B. Accès aux marchés, entrée et compétitivité:** Renforcer la participation des pays en développement aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial, y compris dans le cadre d'une nouvelle économie de l'énergie, est important pour que le commerce international contribue au développement. *Au niveau national:* a) encourager l'utilisation aux fins du développement des récents surplus exceptionnels de revenus procurés par les exportations de pétrole et de gaz, accroître la participation de l'économie locale et développer des liens avec d'autres secteurs; b) élaborer des stratégies nationales pour la production de biocarburants en vue d'exploiter les nouveaux débouchés potentiels; c) accroître les investissements dans les infrastructures de distribution afin de réduire les coûts de transaction entre les agriculteurs et le marché final. *Au niveau international:* a) s'adapter à l'évolution de l'économie de l'énergie en favorisant l'utilisation de différentes sources d'énergie, en finançant des installations et en instaurant un dialogue transparent entre producteurs et consommateurs; b) promouvoir un régime commercial plus libéral et un processus de développement fondé sur des critères équitables dans le cas des biocarburants, et utiliser le Mécanisme pour un développement propre (MDP) du Protocole de Kyoto; c) intensifier la coopération internationale dans le secteur du pétrole et du gaz pour aider les importateurs dans un contexte de prix élevés et instables.

**C. Commerce des services et incidences sur le développement:** Le développement et la libéralisation des services, y compris à un niveau régional, sont synonymes de nouvelles perspectives, mais aussi de nouvelles difficultés à surmonter pour en obtenir une contribution positive au développement. *Au niveau national:* a) mettre en place des instruments de politique intérieure, y compris une réglementation efficace, et des stratégies pour créer des capacités compétitives d'offre de services; b) renforcer le rôle de l'État en matière d'accès universel aux services essentiels, tout en associant le secteur privé et en poursuivant les privatisations avec un souci d'équilibre; c) renforcer durablement les capacités d'offre dans des secteurs essentiels qui contribuent aux services logistiques. *Au niveau international:* a) promouvoir un environnement commercial ouvert dans des conditions de concurrence équitable et réaliser les objectifs de l'article IV de l'AGCS, notamment en améliorant l'accès des pays en développement aux marchés de services dans des secteurs et pour des modes de fourniture présentant un intérêt prioritaire pour ces pays; b) aider les pays en développement en matière

de développement des services et de négociation commerciale dans le secteur des services, y compris en réalisant des évaluations et en renforçant leur participation au commerce des services; c) approfondir les travaux relatifs à l'accès universel aux services et aux services de logistique, et contribuer à déterminer les options stratégiques et les perspectives de développement ayant des incidences sur les services à un niveau multilatéral, régional et Sud-Sud.

**D. Commerce, environnement et développement:** Exploiter les potentialités de développement à l'interface du commerce et de l'environnement. *Au niveau national:* a) considérer les biocombustibles comme un moyen d'atténuer les effets des changements climatiques et d'améliorer la diversification énergétique; b) exploiter les possibilités de biocommerce en combinant efforts de conservation, saines pratiques de gestion et exploitation durable de la diversité biologique; c) envisager d'associer les principaux partenaires commerciaux aux consultations sur l'élaboration ou la révision des prescriptions environnementales et sanitaires et des prescriptions en matière de sécurité alimentaire, y compris la conception de programmes nationaux de bonnes pratiques agricoles; d) promouvoir l'agriculture biologique à l'appui des objectifs de développement durable. *Au niveau international:* a) aider les pays en développement à devenir des acteurs dynamiques du nouveau marché des biocombustibles; b) faciliter le commerce des produits issus d'une exploitation durable de la diversité biologique et favoriser un plus large accès aux marchés pour ces produits; c) instaurer un dialogue continu entre secteur public et secteur privé et engager des actions conjointes pour que les prescriptions environnementales et autres prescriptions (publiques et privées) ne créent pas d'obstacles techniques indus au commerce; d) soutenir la participation éclairée et effective des pays en développement aux discussions et négociations ayant trait au commerce international et à l'environnement.

## Annexe II

### PARTICIPATION\*

1. Des représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la session de la Commission:

Afghanistan	Iran (République islamique d')
Afrique du Sud	Iraq
Albanie	Israël
Algérie	Italie
Allemagne	Japon
Angola	Kazakhstan
Arabie saoudite	Kenya
Australie	Koweït
Autriche	Lesotho
Azerbaïdjan	Lettonie
Bangladesh	Madagascar
Bélarus	Malaisie
Belgique	Mali
Bénin	Maroc
Bolivien	Maurice
Bosnie-Herzégovine	Mauritanie
Botswana	Mexique
Brésil	Mongolie
Bulgarie	Myanmar
Burkina Faso	Nicaragua
Cameroun	Nigéria
Cap-Vert	Norvège
Chine	Oman
Colombie	Ouganda
Côte d'Ivoire	Pakistan
Égypte	Paraguay
El Salvador	Pays-Bas
Équateur	Pérou
Espagne	Philippines
États-Unis d'Amérique	Pologne
Éthiopie	Portugal
Fédération de Russie	République de Corée
France	République démocratique du Congo
Ghana	République dominicaine
Grèce	République tchèque
Guatemala	République-Unie de Tanzanie
Haïti	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Honduras	Saint-Siège
Inde	Sénégal
Indonésie	

\* La liste des participants porte la cote TD/B/COM.1/INF.11.

Singapour	Trinité-et-Tobago
Slovaquie	Turquie
Slovénie	Uruguay
Soudan	Venezuela (République bolivarienne du)
Sri Lanka	Zambie
Thaïlande	Zimbabwe
Timor-Leste	

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Communauté européenne  
Fonds commun pour les produits de base  
Ligue des États arabes  
Organisation internationale de la francophonie  
Union africaine  
Union économique et monétaire ouest-africaine

3. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement était représenté à la session.

4. L'Organisation mondiale du commerce était représentée à la session.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

*Catégorie générale*

Association mondiale des petites et moyennes entreprises  
BPW International  
Centre international de commerce et de développement durable  
Conseil œcuménique des Églises  
Réseau du tiers monde

*Catégorie spéciale*

Institut international de l'océan

6. Les intervenants ci-après ont participé à la session de la Commission:

**Lundi 19 mars 2007**

M. Moudjidou Soumanou, Ministre béninois de l'industrie, du commerce et de l'emploi

***Débat de haut niveau: Mise en réseau des accords commerciaux régionaux de pays en développement***

M. Ong Keng Yong, Secrétaire général de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), Jakarta, (Indonésie)

M. Didier Opertti Badán, Secrétaire général de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), Montevideo (Uruguay)

M. Soumaïla Cisse, Président de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Ouagadougou (Burkina Faso)

M<sup>me</sup> Evelyne Wayne, Directrice adjointe de programme, Politique macroéconomique et commerciale, secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), Georgetown (Guyana)

M. Jim Gosselin, Conseiller pour la politique commerciale régionale, secrétariat du Forum des îles du Pacifique

M. Rigoberto Gauto Vielman, Ambassadeur du Paraguay, Genève

M. John Clarke, Représentant permanent adjoint, Délégation permanente de la Commission européenne, Genève

### **Mardi 20 mars 2007**

M<sup>me</sup> Claudia Elizabeth Guevara De La Jara, Deuxième Secrétaire, Mission permanente du Pérou, Genève

M. Nanguyalai Tazi, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Afghanistan, Genève

M. Mwansa Musonda, COMESA

M<sup>me</sup> Evelyne Wayne, CARICOM

M<sup>me</sup> Ariela Ruiz, MERCOSUR

M. Christoph Rames, Commission de la Communauté européenne

M. Gervais Appave, OIM

M<sup>me</sup> Nora Dihel, OCDE

### ***Interface régionalisme et multilatéralisme – garantir la cohérence aux fins du développement***

M. Fernando de Mateo y Venturini, Ambassadeur du Mexique auprès de l'OMC, Genève

M. Hamid Mamdouh, OMC, Genève

M. George de Oliveira Marques, Deuxième Secrétaire, Mission permanente du Brésil, Genève

M<sup>me</sup> Alicia Greenidge, Chef adjointe de mission, Mission permanente des États-Unis auprès de l'OMC, Genève

M. Peter Govindasamy, Conseiller pour les affaires économiques, Mission permanente de Singapour, Genève

M. Mostafa Ait Amor, Premier Secrétaire, Mission permanente du Maroc, Genève

**Mercredi 21 mars 2007**

***Débats interactifs sur le thème «Produits de base et développement»***

M. Néstor Osorio, Directeur exécutif de l'Organisation internationale du café

M. Bill Vorley, Chef du Programme des marchés durables, International Institute for Environment and Development (Royaume-Uni)

M. Elly Kamahungye, Premier Secrétaire, Mission permanente de l'Ouganda

M<sup>me</sup> Catherine Araujo-Bonjean, Université de Clermont-Ferrand

M. Laurence Eagles, Chef de la division du pétrole et des marchés, AIE

M. Guy-Alain Emmanuel Gauze, Ambassadeur de la Côte d'Ivoire auprès des organisations internationales, Genève

M. Joseph Kofi Adda, Ministre ghanéen de l'énergie, Accra

**Jeudi 22 mars 2007**

***Débat interactif sur le thème «Commerce, développement et changements climatiques»***

M. Guilherme Patriota, Conseiller, Mission permanente du Brésil auprès de l'OMC, Genève

M. Thomas Cottier, Directeur du World Trade Institute

M<sup>me</sup> Carmen Luz Guarda, Division de l'accès aux marchés, OMC

M. Feng Gao, Directeur des affaires juridiques, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

M. Janos Pasztor, Directeur du Groupe de gestion de l'environnement, PNUE

M. Jose Romero, Chef de la délégation suisse aux négociations sur les changements climatiques et au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

M. Jacques Marcovitch, Président de l'Université de São Paulo (1997-2001), Conseiller principal du Forum économique mondial.

-----